

Communauté de communes du Pays Loudunais Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021

I – LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DES BUDGETS

- I.1 - Les données macro-économiques et territoriales
- I.2 – Les dispositions de la loi de finances 2021

II – ANALYSE SYNTHETIQUE ET RETROSPECTIVE DES BUDGETS

- II.1 – Le budget annexe développement économique
- II.2 – Le budget de l'Office de Tourisme du Pays Loudunais (OTPL)
- II. 3 – le budget principal
 - II.3.1 – les produits de fonctionnement
 - II.3.2 – les dépenses de fonctionnement
 - II.3.3 – la dette
 - II.3.5 – l'investissement

III- LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DES BUDGETS

- III.1 – Vers un retour progressif de l'épargne et le soutien de l'investissement
- III.2 – Les orientations

I.1 - Les données macro-économiques et territoriales

A l'échelle nationale

Après une chute de l'activité au deuxième trimestre 2020, lors du premier confinement, puis un très net rebond de juin à septembre, l'économie française subit en fin d'année un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Ce deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Le PIB reculerait ainsi d'environ – 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Début 2021, l'activité économique serait pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte, avec une levée progressive des mesures sanitaires. Dans le scénario central, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. **Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022, et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années.** En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2 %, un rythme certes toujours élevé, mais moins inhabituel.

Source Banque de France – décembre 2020

Indicateurs macro-économiques	Prévisions 2021	2020	2019	2018
Taux de croissance du PIB (en volume)	0,5 %	-11,5 %	1,5 %	1,8 %
Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)	1 %	0,5 %	1,1 %	1,8 %
Taux d'intérêt	Négatifs pour l'Etat Entre 0 et 1% pour les emprunteurs locaux			
Déficit public	-8,5 % du PIB (déc 2020)	-11,5 % du PIB		

Revalorisation des valeurs locatives en 2021 : + 0,20 %

I – LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DES BUDGETS

Collectivités locales 2020 (estimations et évol./2019)*

Recettes de fonct.	224,1 Mds€, - 2,0 %
Dépenses de fonct.	191,9 Mds€, + 1,4 %
Épargne brute	32,2 Mds€, - 18,1 %
Investissement*	56,9 Mds€, - 5,8 %
Encours de dette	176,1 Mds€, + 0,6 %

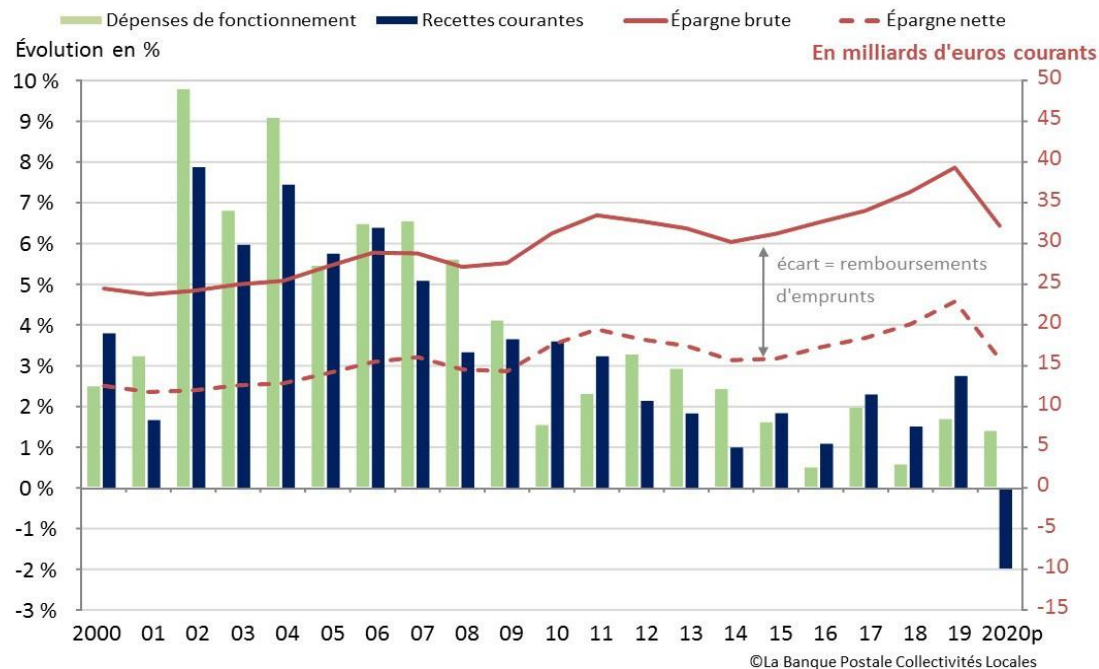
Finances des communes 2020 (estimations et évol./2019)*

Recettes de fonct.	85,1 Mds€, - 0,6 %
Dépenses de fonct.	73,5 Mds€, + 1,1 %
Épargne brute	11,6 Mds€, - 10,3 %
Investissement	21,6 Mds€, - 13,7 %
Dette	63,7 Mds€, - 1,6 %

Finances des EPCI à fiscalité propre 2020 (estimations et évol./2019)*

Recettes de fonct.	46,0 Mds€, + 0,8 %
Dépenses de fonct.	40,5 Mds€, + 3,0 %
Épargne brute	5,5 Mds€, - 12,7 %
Investissement	9,6 Mds€, - 7,4 %
Dette	26,2 Mds€, + 1,1 %

L'évolution de l'épargne brute des collectivités locales et ses composantes



Conséquence de la baisse des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, **l'épargne brute des collectivités locales enregistre une chute inédite** de près de 17 %. Toutes les catégories de collectivités locales sont concernées par ce constat. Avec une hausse de l'action sociale et une baisse des DMTO, les départements enregistrent le plus fort repli (34 % de la baisse). L'autofinancement servant en priorité au remboursement de la dette, **l'épargne nette dévolue au financement des investissements est également en forte diminution.**

Cette réduction des marges de manœuvre financières, combinée au décalage du calendrier électoral municipal intervenu au printemps, a eu un impact sur le niveau des investissements portés par les collectivités locales

I – LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DES BUDGETS

A l'échelle locale et territoriale : quelques chiffres clés

Revenu disponible moyen : 19 160 €

Données INSEE 2018

Nombre de logements pays loudunais : 14 231

77,04 % de résidences principales

9,93 % de résidences secondaires

13,03 % de logements vacants

Données INSEE 2018

Evolution création-cessations d'entreprises entre 2019 et 2020

Nombre d'entreprises immatriculées	• 2019 : 2 777	2020 : 2 797
Nombre de créations d'entreprises	• 2019 : 183	2020 : 149
Nombre de cessations d'activités	• 2019 : 136	2020 : 73
Solde net	• 2019 : + 47	2020 : + 76

Dont : 1 197 entreprises agricoles
1 111 artisans et services
142 commerces de proximité
27 industries

La tendance à la hausse du nombre d'entreprises immatriculées à l'échelle nationale se retrouve également sur le bassin d'emploi du Loudunais, en raison de la baisse du nombre de cessations d'activité entre 2019 et 2020.

En revanche, le Loudunais compte une **baisse du nombre de salariés sur 2020**

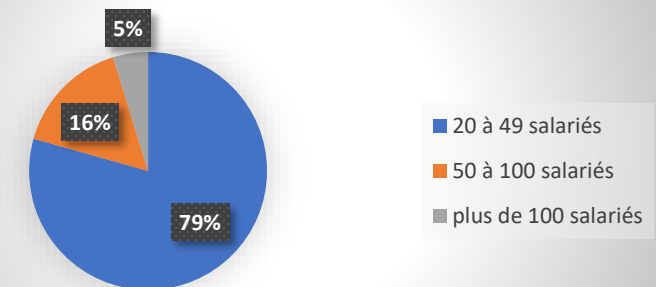
Effectif estimé par année pour l'ensemble du territoire

2018	2019	2020
6 313	6 309	6 135

Les plus gros employeurs du Pays Loudunais (+ de 100 salariés) sont Leclerc, Elis et Center Parcs (hors établissements publics)

Les plus gros employeurs industriels sont : MANIP, AGRITUBEL et M3M (+ de 50 salariés)

Répartition des salariés par entreprise



A l'échelle locale et territoriale : quelques chiffres clés pour l'emploi

Nombre de demandeurs d'emplois (Toutes catégories) : 2 426 dont 1 053 indemnisés

Taux de chômage : 7.8 % (zone emploi Loudun/Thouars)

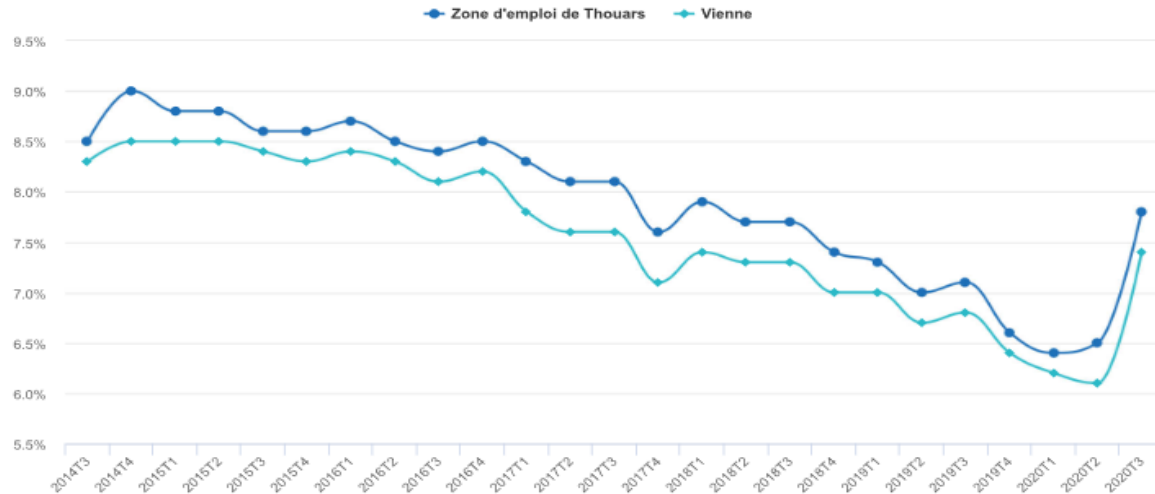
Nombre de salariés sur le bassin d'emploi de Loudun : 3 960 dont 798 en industrie

(Source Observatoire Pôle Emploi 12/2020)

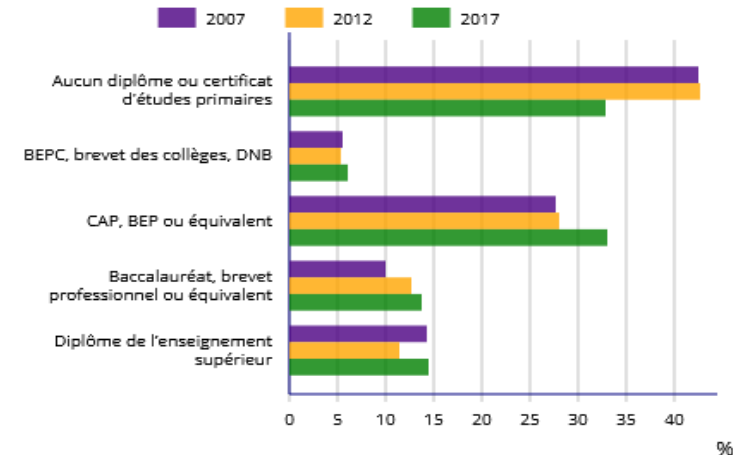
Nombre d'actifs 15-64 ans : 11 058

(Source INSEE 2017)

Évolution du taux de chômage sur 6 ans



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

I.2 - Les dispositions de la loi de finances 2021

La loi de finances 2021 est le **budget de la relance** avec :

- la concrétisation de la **baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans)** ;
- la **suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales** engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité.

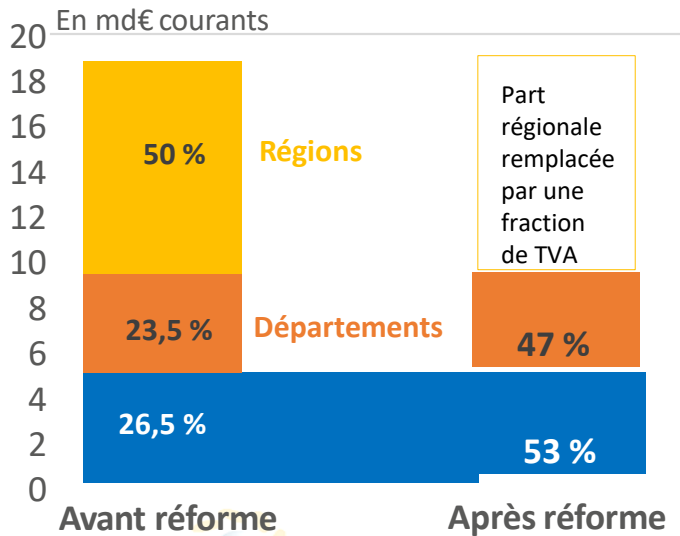
Les principales mesures concernant le bloc communal



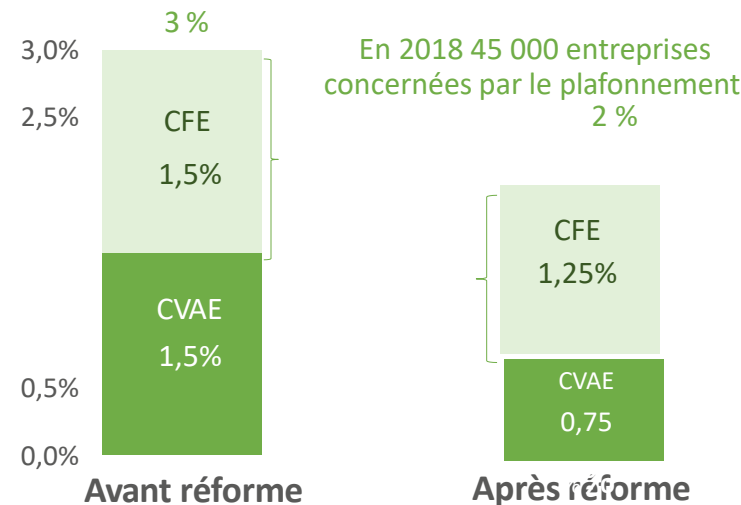
Suppression de la part régionale de CVAE et ajustement du taux de plafonnement de la Contribution Economique des Entreprises (CET)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est réduite de moitié, par la suppression de la part affectée aux régions, au département de Mayotte, à la collectivité de Corse et aux collectivités de Martinique et de Guyane. En échange, ceux-ci obtiennent une fraction de TVA. En 2021, cette compensation sera égale au montant de la CVAE que les régions ont perçu en 2020 (9,5 milliards d'euros). Pour éviter que les gains obtenus par les entreprises ne soient annulés par le **plafonnement de la contribution économique territoriale** - CVAE et cotisation foncière des entreprises (CFE) - en fonction de la valeur ajoutée, ce dernier **est abaissé de 3% à 2%**.

Répartition théorique du produit de CVAE



Nouveau plafonnement sur la valeur ajoutée



En 2018 45 000 entreprises concernées par le plafonnement à 3 %

Estimation après réforme : 68 000 entreprises concernées par le plafonnement à 2 %

I.2 - Les dispositions de la loi de finances 2021

Les principales mesures concernant le bloc communal



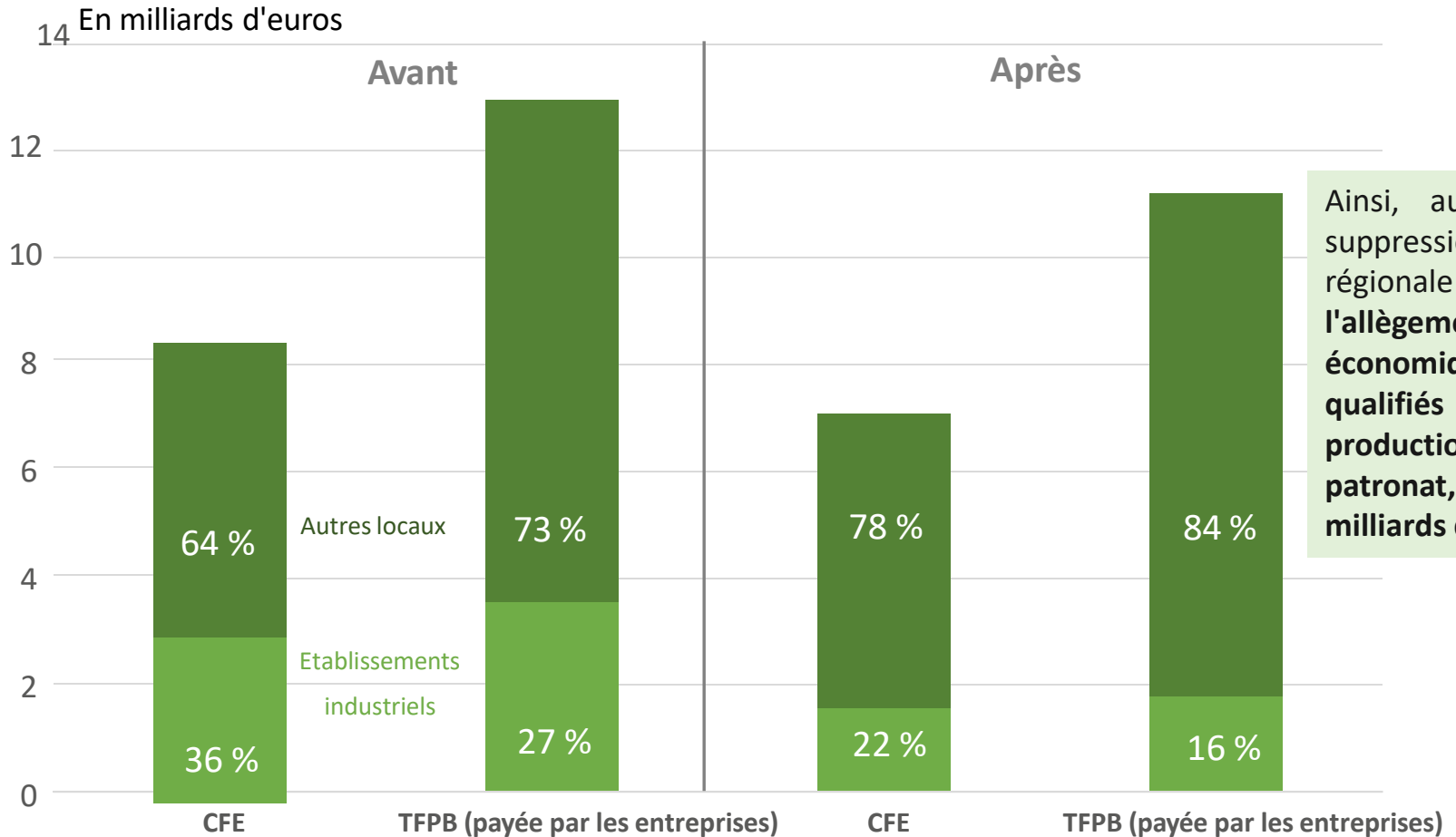
Division par deux de la valeur locative des locaux industriels (division par deux des impôts fonciers de l'industrie)

La méthode dite "comptable", qui sert à évaluer la valeur locative des établissements industriels, est révisée, afin de la rendre moins pénalisante. La réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant également par une diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.

Pour les sols et terrains, l'impôt porte sur 4 % de la valeur locative (au lieu 8 %)

Pour les constructions et installations, l'impôt porte sur 6 % de la valeur locative au lieu de 12 %. L'effet est double : sur la CFE et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les effets de ces modifications sur les ressources des communes, des EPCI à fiscalité propre sont "neutralisés" au moyen d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat.



Ainsi, au total, avec la suppression de la part régionale de CVAE, l'allègement des impôts économiques locaux, qualifiés d'"impôts de production" par le patronat, s'élève à 10 milliards d'€

I.2 - Les dispositions de la loi de finances 2021

Les principales mesures concernant le bloc communal



Automatisation du FCTVA

Avec deux ans de retard sur le calendrier initial, la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par les services de l'Etat, entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021. L'automatisation de la gestion du dispositif avait été engagée par la loi de finances pour 2018. *S'agissant de la CCPL, le FCTVA est déjà perçu en année N. En revanche, il n'y aura plus de déclarations à faire. Le versement est automatisé en fonction des imputations comptables.* Pour rappel, le taux de remboursement FCTVA est, depuis le 1/1/2015 de 16,404 %

Entrent dans le périmètre de l'automatisation du FCTVA :

- Les dépenses d'investissement des collectivités
- Les dépenses de fonctionnements suivantes : entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux, la fourniture de solutions informatiques en nuage



La clause de sauvegarde des recettes fiscales – instituée dans la 3ème loi de finances rectificatives pour 2020 - garantissant aux EPCI un niveau minimum de ressources pour 2020 **a été prolongée en 2021** afin que les collectivités soient « assurées sur leurs ressources futures et leur capacité d'autofinancement en 2021 ».

Le montant de la dotation (qui ne peut être inférieure à 1 000 €) sera calculée comme suit :

somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019

+ somme des produits perçus en 2019

– somme des mêmes produits perçus en 2021

Avec versement d'un acompte fin 2021 et solde en 2022 avec inscription au CA 2021

I.2 - Les dispositions de la loi de finances 2021

Les principales mesures concernant le bloc communal



Dotation globale de fonctionnement

Parmi les prélèvements sur les recettes de l'Etat affectés aux collectivités territoriales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 26,75 Milliards d'€. **Elle est en légère baisse (-90 millions d'euros)**, du fait de la recentralisation de compétences exercées par certains départements.

La réduction des variables d'ajustement à hauteur de 50 millions d'euros (un montant historiquement faible) permet le financement des composantes des concours financiers de l'Etat qui sont en progression. **Cette baisse est imputée uniquement sur les dotations des régions et des départements servant de variables d'ajustement** (25 millions d'euros en moins pour chaque catégorie). La réduction est opérée au prorata des recettes réelles de fonctionnement.



Péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement

Au sein de la DGF, **les dotations de péréquation sont en progression. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros (comme en 2020)**. Les dotations de péréquation des départements sont, elles, en hausse de 10 millions d'euros. Le même article prévoit des modalités d'ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des dotations et fonds de péréquation. Il s'agit de tirer les conséquences de l'existence à partir de 2021 d'un nouveau panier de ressources - en raison de la réforme de la fiscalité locale - mais également de la révision des modalités d'évaluation des locaux industriels prévue dans ce PLF. Une "fraction de correction" s'appliquera au calcul des indicateurs, "pour éviter que les réformes ne "déstabilisent" la répartition des dotations. Les indicateurs financiers corrigés entreront en vigueur en 2022 et "pourront donc faire l'objet d'évolutions en loi de finances pour 2022.





Nouvelle exonération de contribution économique territoriale

La loi de finances instaure une exonération facultative de contribution économique territoriale (CET) au profit des entreprises qui créent une implantation ou une extension, à partir du 1er janvier 2021. L'objectif est de "stimuler les investissements fonciers" des entreprises. Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront décider (par une délibération) d'accorder aux établissements nouvellement créés, ou qui réalisent des investissements fonciers, une exonération de trois ans à hauteur de 100% de leur montant de CFE. Le dispositif prolongera ainsi "la durée au cours de laquelle les créations et extensions d'établissement ne sont pas prises en compte pour l'établissement de la CFE", explique l'exposé des motifs. Cette exonération sera transposable à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cependant, l'État ne financera pas cette mesure qui sera donc à la charge des collectivités qui instituent cette exonération.



La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales

Impact sur les contribuables en 2021 et 2022 :

Cette suppression sera mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023, avec plusieurs étapes :

- En 2020, 80% des foyers fiscaux ne paieront plus de TH (dégrèvement total en 3^e année)
- En 2021, le dégrèvement initial prévu et introduit par la loi de finances pour 2018 est transformé en exonération totale de TH sur les résidences principales
- Pour les 20 % de foyers fiscaux restants :
 - en 2021 : exonération à hauteur de 30 % de la Th versée en 2020
 - en 2022 : exonération à hauteur de 65 %
 - en 2023 : exonération totale

En définitive en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.



Le coût de cette mesure pour l'Etat est estimée à **2,4 Mds d'€ en 2021, 5,2 Mds en 2022 et 7,9 Mds d'€ en 2023** (pour l'exonération des 20 % de foyers fiscaux restants). Par comparaison, l'exonération des 80 % de foyers fiscaux représente 13,6 Mds d'€ pour l'Etat.

Impact pour les collectivités et règles de lien entre les taux

- En 2021, le montant de la **revalorisation de la valeur locative sera de 0,2 %** (soit un coefficient de 1,002) pour les contribuables restants.
- En 2021 et 2022, le taux de TH est gelé au niveau de celui de 2019. **Aucune augmentation des taux de TH n'est possible en 2021 et 2022.**
- A compter de 2023, les collectivités pourront voter leur taux de TH sur les résidences secondaires (THRS), locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants.

❖ **Règles de lien entre les taux**

- La variation différenciée de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) est liée à la variation du taux de **TFPB** (et non plus de la TH) **qui devient la taxe pivot.**
- → la TFPB peut varier à la hausse ou à la baisse indifféremment des autres taxes
- → En revanche, à compter de 2021, variation nécessaire de la TFPB pour faire varier la TFNB ou la CFE
- → A compter de 2023, variation nécessaire de la TFPB pour faire varier la TFNB, la CFE et la THRS

II.1 - Le budget annexe développement économique

Les soldes intermédiaires de gestion entre 2018 et 2020

RAPPEL DEFINITION

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

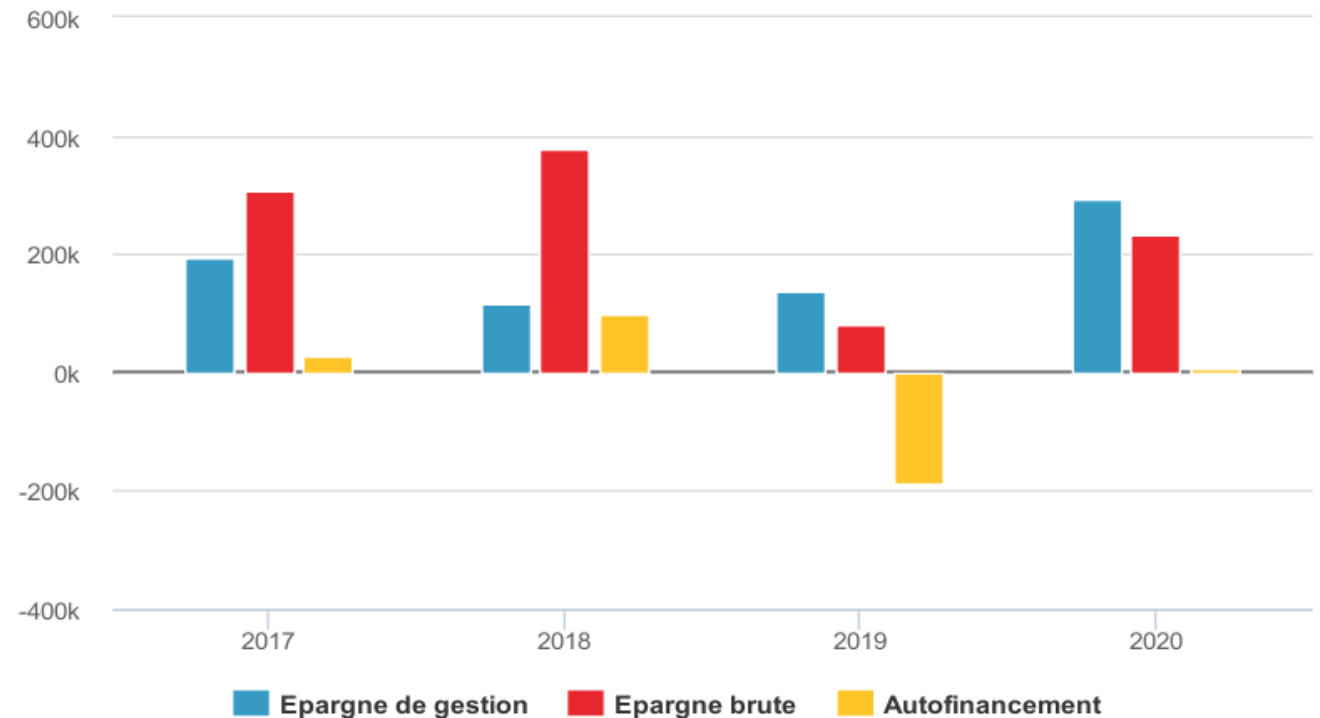
Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

Evolution des niveaux d'épargne



II – ANALYSE SYNTHETIQUE ET RETROSPECTIVE DES BUDGETS

II.1 - Le budget annexe développement économique

Les soldes intermédiaires de gestion entre 2018 et 2020

Analyse	2018	2019	2020	évol 2018-2020 (en %)
Recettes de fonctionnement courant	690 569,31	364 165,93	521 456,10	-24,49
Dépenses de fonctionnement courant	242 920,95	226 010,64	227 881,41	-6,19
Epargne de gestion	447 648,36	138 155,29	293 574,69	-34,42
Résultats financiers	-73 700,30	-62 266,48	-52 060,94	-29,36
Résultats exceptionnels	1 698,18	4 074,28	-8 552,42	-603,62
Epargne brute	375 646,24	79 963,09	232 961,33	-37,98
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	277 581,22	266 477,74	227 429,07	-18,07
Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	
Epargne Disponible (Autofinancement net)	98 065,02	-186 514,65	5 532,26	-94,36
Dépenses réelles d'investissement	122 475,81	156 993,10	48 061,52	-60,76
Recettes réelles d'investissement	280,54	2 321,68	7 576,27	2 600,60
Besoin de financement	122 195,27	154 671,42	40 485,25	-66,87
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-24 130,25	-341 186,07	-34 952,99	44,85
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	48 566,72	62 913,85	265 000,00	445,64
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	24 436,47	-278 272,22	230 047,01	841,41
Résultat reporté de l'exercice N-1	89 708,31	114 144,78	-164 127,44	-282,96
Résultat de l'exercice N au 31/12	114 144,78	-164 127,44	65 919,57	-42,25
Encours de la dette au 31 12	1 765 681,45	1 495 694,43	1 282 552,27	-27,36
Capacité de désendettement	4,70	18,70	5,51	

Globalement, les recettes courantes de fonctionnement sont en diminution plus sensible (-24,5 %) que les charges courantes de fonctionnements (-6,2 %), ce qui a réduit l'épargne nette sur 2020 de -34,4 %.

Cette baisse des recettes est principalement liée à la **subvention d'équilibre du budget principal** (330 000 € en 2018 et 200 000 € en 2020) qui **représente près de la moitié des recettes de fonctionnement**. Les autres recettes de fonctionnement sont composées exclusivement des loyers et charges perçues sur l'immobilier économique. En 2020, dans le cadre du 1^{er} confinement, la CCPL a pratiqué des exonérations partielles de loyers pour venir en aide aux entreprises. L'impact reste malgré tout limité sur les recettes.

Le budget principal permet ainsi, par sa subvention d'équilibre, d'autofinancer chaque année, une partie des investissements du budget annexe, puisqu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur les 3 derniers exercices.

L'encours de la dette est en nette diminution (-27,3 %), du fait de l'absence d'emprunts sur les 3 dernières années

Encours de la dette/épargne brute

II.1 - Le budget annexe développement économique

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2018 et 2020

Analyse	2018	2019	2020	evol 2018/2020 (en %)
Charges à caractère général	158 392,52	157 696,23	112 387,43	-29,04
Charges de personnel	79 917,40	65 919,49	64 309,37	-19,53
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	
Autres charges de gestion courante	4 611,03	2 394,92	51 184,61	1 010,05
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion courante	242 920,95	226 010,64	227 881,41	-6,19
Charges financières	73 700,30	62 266,48	52 097,53	-29,31
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	174,14	610,00	12 046,91	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	316 795,39	288 887,12	292 025,85	-7,82
<i>Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre</i>	<i>64 549,11</i>	<i>296 441,38</i>	<i>839 459,01</i>	
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	381 344,50	585 328,50	1 131 484,86	196,71
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	
Dotations et subventions	334 041,54	7 000,00	200 062,50	-40,11
Autres produits courants stricts	356 527,77	357 165,93	321 393,60	-9,85
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes de gestion courante	690 569,31	364 165,93	521 456,10	-24,49
Produits financiers	0,00	0,00	36,59	
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	1 872,32	4 684,28	3 494,49	
Total des recettes réelles de fonctionnement	692 441,63	368 850,21	524 987,18	-24,18
<i>Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre</i>	<i>1 614,70</i>	<i>186 523,23</i>	<i>448 099,48</i>	
Produits des cessions d'immobilisations	48 566,72	62 913,85	265 000,00	
Excédent de fonctionnement reporté	61 130,77	32 702,85	62 818,66	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	803 753,82	650 990,14	1 300 905,32	61,85

Participation au fonds de solidarité régional (2 €/hab)

Baisse des charges courantes telles que les fluides, l'entretien des bâtiments, réfection de voirie, ... durant le confinement.
Nette diminution des charges financières (-29,3 %) liée à l'absence d'emprunts sur les 3 derniers exercices

Subvention d'équilibre du budget principal : 200 000 €

Vente de bâtiment à locataire (ex. OUTILEC Viennopôle)

II.1 - Le budget annexe développement économique

Evolution des dépenses et recettes de d'investissement entre 2018 et 2020

Analyse	2018	2019	2020	evol 2018/2020 (en %)
Dépenses d'équipement brut	122 475,81	156 993,10	48 061,52	-60,76
Dépenses financières d'investissement	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	122 475,81	156 993,10	48 061,52	-60,76
Remboursement de capital	277 581,22	266 477,74	227 429,07	-18,07
<i>Dépenses d'investissement, opérations d'ordre</i>	<i>507 333,79</i>	<i>5 230 385,12</i>	<i>448 099,48</i>	<i>-11,68</i>
Déficit d'investissement reporté	195 055,96	308 264,54	229 789,08	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 102 446,78	5 962 120,50	953 379,15	-13,52
Dotations et subventions	0,00	0,00	0,00	
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	0,00	0,00	0,00	
Recettes liée à l'emprunt	280,54	2 321,68	7 576,27	
<i>Recettes d'investissement, opérations d'ordre</i>	<i>570 268,20</i>	<i>5 340 303,27</i>	<i>839 459,01</i>	<i>47,20</i>
Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	
Excédent capitalisé 1068	223 633,50	389 706,47	2 842,98	-98,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	794 182,24	5 732 331,42	849 878,26	7,01
Résultat global (Fonc et Inv) de l'exercice N au 31/12	114 144,78	-164 127,44	65 919,57	-42,25

Un ralentissement des dépenses d'investissement sur 2020 lié au contexte économique et sanitaire. En 2019, les dépenses d'investissement avaient en partie portées sur des travaux de climatisation et de chauffage sur le Bâtiment Haute Technologie (BHT ou Téléport 6).

Un net recul des dépenses de remboursement de la dette en capital (-18 %)

Dans le cadre du programme d'investissement pluriannuel prévisionnel du budget annexe développement économique, l'emprunt devra être mobilisé ainsi que les autres recettes externes (subventions) pour ne pas peser sur le budget de fonctionnement du budget principal. En effet, la subvention d'équilibre du budget principal devra être limitée aux besoins de la section de fonctionnement du budget annexe et à l'autofinancement d'une part de l'investissement.

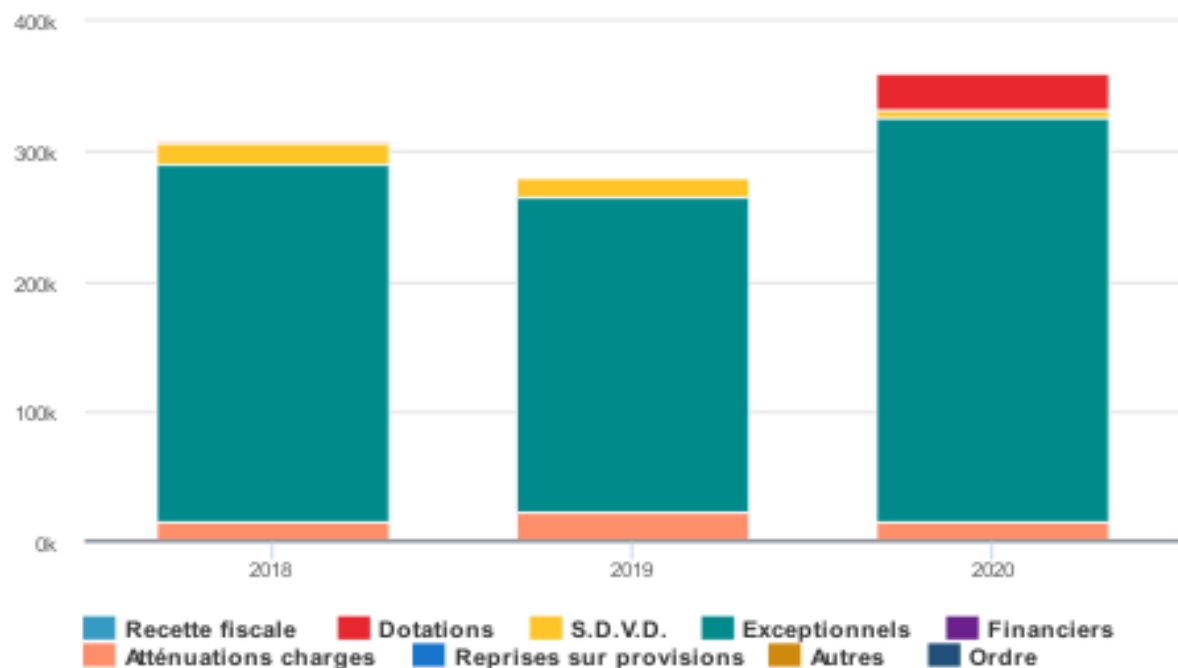
II – ANALYSE SYNTHETIQUE ET RETROSPECTIVE DES BUDGETS

II.2 - Le budget de l'Office de Tourisme du Pays Loudunais (OTPL)

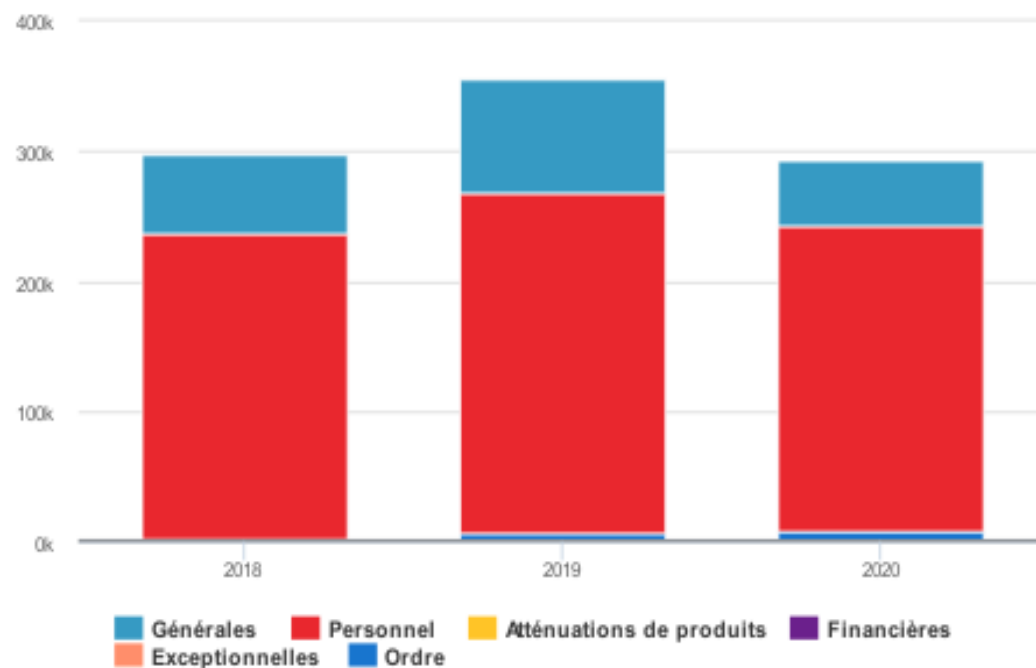
RAPPEL : il s'agit d'un service sans personnalité juridique, mais **doté de l'autonomie financière**, dont l'objet social porte sur les activités et interventions exclusivement liées aux compétences de l'EPCI en matière de tourisme, et limitées au territoire de la collectivité de rattachement. Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de cette « régie » font l'objet d'un **budget spécial annexé** à celui de la Communauté de Communes.

N'étant pas un service à caractère industriel et commercial, mais un **service public administratif**, la régie peut équilibrer ses dépenses et recettes grâce à une **subvention du budget général**. Le reversement de la taxe de séjour n'est pas direct et peut être opéré par le biais de la subvention du budget principal.

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



(*) SDVD = produits des services, du domaine et ventes diverses

Exceptionnels = subvention du budget général

Atténuation de charges = remboursements sur charges de personnel

(*) ordre = amortissements

Tél. : 05 49 22 54 02 - Fax : 05 49 22 54 03

II.2 - Le budget de l'Office de Tourisme du Pays Loudunais (OTPL)

Les soldes intermédiaires de gestion entre 2018 et 2020

Analyse	2018	2019	2020	évol 2018-2020 (en %)
Recettes de fonctionnement courant	32 375,88	38 035,70	47 632,72	47,12
Dépenses de fonctionnement courant	297 715,90	350 521,02	327 911,75	10,14
Epargne de gestion	-265 340,02	-312 485,32	-280 279,03	5,63
Résultats financiers	0,00	0,00	0,00	
Résultats exceptionnels	275 430,20	242 147,77	312 070,12	13,30
Epargne brute	10 090,18	-70 337,55	31 791,09	215,07
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	
Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	
Epargne Disponible (Autofinancement net)	10 090,18	-70 337,55	31 791,09	215,07
Dépenses réelles d'investissement	15 562,81	7 497,27	24 985,19	60,54
Recettes réelles d'investissement	1 439,08	762,34	1 867,65	29,78
Besoin de financement	14 123,73	6 734,93	23 117,54	63,68
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-4 033,55	-77 072,48	8 673,55	-315,04
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-4 033,55	-77 072,48	8 673,55	-315,04
Résultat reporté de l'exercice N-1	110 786,06	106 752,51	29 680,03	-73,21
Résultat de l'exercice N au 31/12	106 752,51	29 680,03	38 353,58	-64,07
Dette au 31 12	0,00	0,00	0,00	

La subvention du budget principal est enregistrée au chapitre 77 des **recettes exceptionnelles** et ne figurent pas dans les recettes courantes de fonctionnement.

Avec les recettes exceptionnelles, les recettes progressent de 16,86 % entre 2018 et 2020, alors que les dépenses progressent de 10,14 %. Ce qui permet de **maintenir un niveau d'épargne permettant d'autofinancer en intégralité les dépenses d'investissement, entre 2018 et 2020.**

La subvention du budget principal représente plus de 85 % des recettes de ce budget, dont les ventes de prestations et produits des services ne représentent que 1,6 % (en 2020). Cf graphique ci-avant

II.2 - Le budget de l'Office de Tourisme du Pays Loudunais (OTPL)

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2018 et 2020

Analyse	2018	2019	2020	évol 2018-2020 (en %)
Charges à caractère général	61 999,05	86 838,14	51 698,46	-16,61
Charges de personnel	234 323,36	261 937,32	234 904,11	0,25
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	
Autres charges de gestion courante	1 393,49	1 745,56	41 309,18	2 864,44
Total des dépenses de gestion courante	297 715,90	350 521,02	327 911,75	10,14
Charges financières	0,00	0,00	0,00	
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	297 715,90	350 521,02	327 911,75	10,14
<i>Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre</i>	<i>1 755,52</i>	<i>6 067,34</i>	<i>6 740,20</i>	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	299 471,42	356 588,36	334 651,95	11,75
Dotations et subventions	1 117,88	156,31	27 807,50	2 387,52
Autres produits courants stricts	17 127,66	15 996,26	5 674,39	-66,87
Atténuations de charges	14 130,34	21 883,13	14 150,83	0,15
Total des recettes de gestion courante	32 375,88	38 035,70	47 632,72	47,12
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	275 430,20	242 147,77	312 070,12	13,30
Total des recettes réelles de fonctionnement	307 806,08	280 183,47	359 702,84	16,86
Excédent de fonctionnement reporté	102 392,89	91 992,51	14 698,03	-85,65
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	410 198,97	372 175,98	374 400,87	-8,73

Des charges à caractère général en diminution sur 2020 (-16,6 %), liée exclusivement à la crise sanitaire (fermeture de l'office de tourisme et des points d'information)

La subvention à l'association Maison de Pays (22 500 €) et à l'ACAP (15 000 €) a été intégrée au budget à compter de 2020

Dotation Région (50 % poste direction tourisme) cumulé deux exercices 2019 et 2020

La subvention du budget principal, enregistrée au chap. des recettes exceptionnelles évolue progressivement. Elle a porté sur 311 000 € en 2020, 240 000 € sur 2019

II.2 - Le budget de l'Office de Tourisme du Pays Loudunais (OTPL)

Evolution des dépenses et recettes d'investissement entre 2018 et 2020

Analyse	2018	2019	2020	évol 2018-2020 (en %)
Dépenses d'équipement brut	11 902,81	7 497,27	24 985,19	109,91
Dépenses financières d'investissement	3 660,00	0,00	0,00	-100,00
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	15 562,81	7 497,27	24 985,19	60,54
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00	
Déficit d'investissement reporté	0,00	3 975,04	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 562,81	11 472,31	24 985,19	60,54
Dotations et subventions	1 439,08	762,34	1 867,65	29,78
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 439,08	762,34	1 867,65	29,78
Recettes liée à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	
<i>Recettes d'investissement, opérations d'ordre</i>	<i>1 755,52</i>	<i>6 067,34</i>	<i>6 740,20</i>	<i>283,94</i>
Excédent d'investissement reporté	8 393,17	0,00	14 092,41	67,90
Excédent capitalisé 1068	0,00	18 735,04	889,59	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 587,77	25 564,72	23 589,85	103,58
Résultat (Fonc-Inv) de l'exercice N au 31/12	106 752,51	29 680,03	38 353,58	-64,07

Des dépenses d'investissent en nette progression sur 2020 portant principalement sur des équipements informatiques, mobilier et la création du site internet.

L'ensemble des dépenses a été autofinancée, par l'épargne nette dégagée en fonctionnement et les amortissements.

A ce jour, le budget OTPL ne compte aucun emprunt.

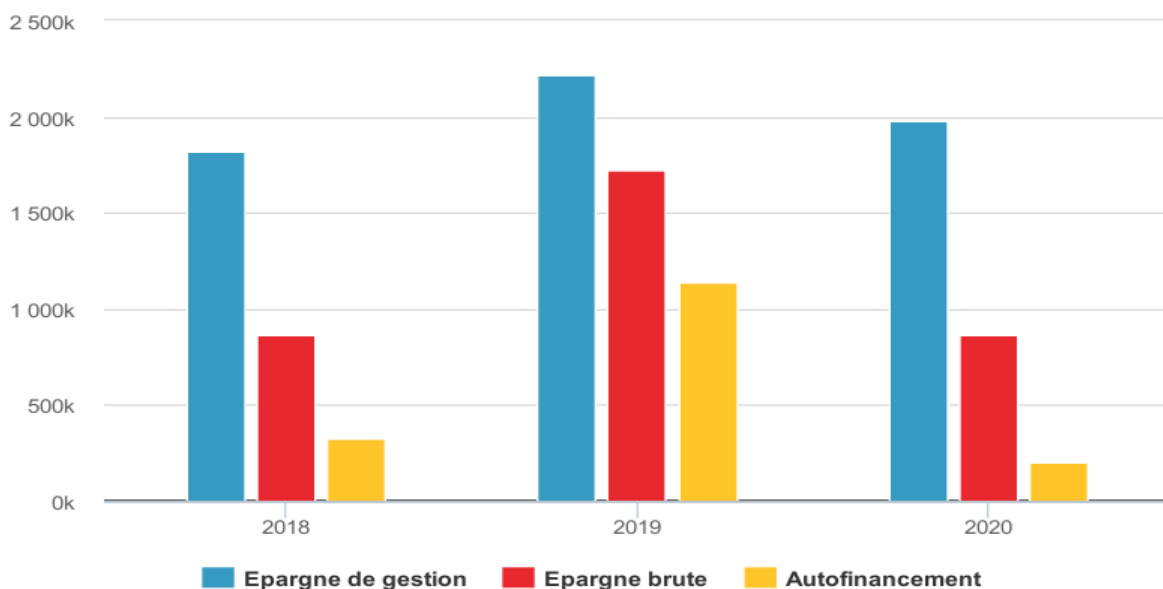
Les futurs investissements pourraient, en revanche, faire l'objet d'un emprunt, au regard de la très faible part des ressources externes (ventes de produits et prestations, subventions et dotations, ...)

II.3 - Le budget principal

II.3.1 - Les soldes intermédiaires de gestion : 2018-2020

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	10 913 375,19	11 336 065,19	11 387 382,19
Dépenses de fonctionnement courant	9 096 212,67	9 116 977,76	9 408 239,00
Epargne de gestion	1 817 162,52	2 219 087,43	1 979 143,19
Résultats financiers	-196 028,36	-199 296,97	-200 513,00
Résultats exceptionnels	-753 107,77	-297 095,93	-913 241,99
Epargne brute	868 026,39	1 722 694,53	865 388,20
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	552 630,95	586 035,45	664 608,15
Epargne Disponible (Autofinancement net)	324 210,04	1 138 422,03	200 780,05
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7.94 %	15.17 %	7.55 %
Dette au 31 12	6 168 272,08	8 753 307,32	8 088 699,17
Capacité de désendettement	7,11	5,08	9,35

Evolution des niveaux d'épargne



Une **épargne de gestion** sur les recettes et dépenses courantes de fonctionnement **relativement stable**, indépendamment des opérations financières et exceptionnelles.



Une **épargne brute dégradée à compter de 2020**, par la hausse des dépenses exceptionnelles (1^{ère} année de participation à la DSP pour l'exploitation du centre aquatique). Les charges financières (remboursement des intérêts de la dette) restent stables.



Une **épargne nette très faible**, ne permettant plus d'autofinancer une partie des dépenses d'équipement. C'est le fonds de roulement qui a été mis à contribution pour le financement des investissements 2020 (avec les ressources externes telles que les subventions) puisqu'il n'a pas été fait recours à l'emprunt sur 2020.

Ce niveau d'épargne nette n'est plus suffisant pour maintenir la la capacité d'investissement au niveau actuel.

Deux seuls leviers pour regagner la capacité d'autofinancement : agir sur l'augmentation des recettes de fonctionnement et la diminution des dépenses de fonctionnement

II.3 - Le budget principal

II.3.2 – La section de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF	Recettes réelles de fonctionnement par habitants	RRF/Habitant - Moyenne Nationale
2018	10 937 184,91	-3.83 %	423,59	345,00
2019	11 352 293,73	3.8 %	441,44	345,00
2020	11 461 275,16	0.96 %	447,40	345,00

II.3.2.1 Les produits de gestion courante

o La structure des produits de gestion courante en 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	% R Réelle	2019	2020	% R Réelle
Impôts et taxes	7 849 228,00	72 %	8 015 006,83	7 706 386,66	67 %
Dotations et subventions	2 229 290,27	20 %	2 463 667,90	2 879 009,11	25 %
Autres produits courants stricts	687 544,50	6 %	738 990,13	668 176,29	6 %
Atténuations de charges	147 312,42	1 %	118 400,33	133 810,13	1 %
Total des recettes de gestion courante	10 913 375,19	100 %	11 336 065,19	11 387 382,19	99 %
Produits financiers	16 086,54	0 %	16 092,63	16 049,95	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	7 723,18	0 %	135,91	57 843,02	1 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 937 184,91	100 %	11 352 293,73	11 461 275,16	100 %
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00		0,00	46 665,62	
Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00		0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement reporté	2 360 339,46		1 098 604,57	1 269 508,74	
Excédent ou déficit de fonctionnement	2 857 965,25		2 370 400,95	1 541 160,20	

La structure des produits de gestion courante en 2020 s'établit principalement avec les produits de la fiscalité directe et indirecte et les dotations et subventions, comme suit:

67 % sont des produits de la fiscalité. La fiscalité directe représente 41,38 % des recettes fiscales du chapitre 73 (contre 36 % en 2019). La fiscalité indirecte représente un peu moins de 60 % (avec la TEOM et la taxe de séjour).

La baisse significative de la taxe de séjour en 2020 a modifié la structure des produits fiscaux dont les taxes indirectes représentaient, en 2019, 64 %

25 % sont des « dotations et subventions »

5 % sont produits des services. Ces recettes sont en forte diminution en raison de la fermeture des services (ex. accueils de loisirs);

0,7 % sont des produits et revenus du patrimoine (loyers des maisons médicales). Ces recettes ont une évolution stable.

II.3 - Le budget principal

II.3.2 – La section de fonctionnement

○ Les produits des contributions directes

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation.

	Base nette habitation	Variation TH	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB	Base nette CFE	Variation CFE
2018	22 636 011	2.01 %	20 725 806	1.96 %	2 894 310	1.26 %	6 380 712	-1,54 %
2019	23 291 258	2.89 %	21 485 585	3.67 %	2 956 212	2.14 %	6 195 979	-2,89 %
2020	23 451 549	0.69 %	21 921 924	2.03 %	3 282 898	11.05 %	6 569 656	6,03 %

En 2020, le produit des contributions directes a représenté 3 153 048 €, soit une évolution de 3,2 % (soit près de 100 000 € en valeur absolue)

Pour rappel, la réactualisation des bases a porté en 2020, sur 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour les taxes foncières bâties et non bâties.

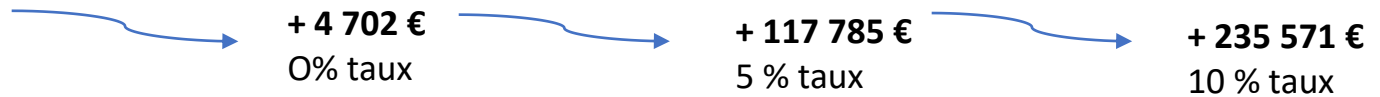
L'évolution physique a ainsi été négative pour la taxe d'habitation avec une perte de bases de -0,21 %

A l'inverse, l'évolution physique de la taxe foncière bâtie a porté sur 0,81 %, 8,87 % pour la taxe foncière sur le non bâti et 6,03 % pour la Contribution Foncière des Entreprises

Les produits des contributions directes

Produit prévisionnel de la fiscalité directe en 2021 (avec et sans augmentation des taux)

Fiscalité	2020			Coeff 0,2 % (TH gelé)	Produits prévisionnels 2021					
	Bases définitives 2020	Taux 2020	Produits 2020		taux 0 %	Produits	taux + 5%	Produits	taux +10%	Produits
Taxe Habitation	23 451 549	3,42	802 043	23 451 549	3,42	802 043	3,42	802 043	3,42	802 043
Taxe Foncier Bâti	21 921 924	2,65	580 931	21 965 768	2,65	582 093	2,78	611 197	2,92	640 302
Taxe Foncier Non Bâti	3 282 898	6,21	203 868	3 289 464	6,21	204 276	6,52	214 489	6,83	224 703
Cotisations Foncières Entreprises	6 569 656	23,84	1 566 206	6 582 795	23,84	1 569 338	25,03	1 647 805	26,22	1 726 272
Total			3 153 048			3 157 750		3 275 535		3 393 321



Comparaison des taux sur les 5 EPCI (en secteur rural) de la Vienne

		TH	TFPB	TFNB	CFE
Année 2020	Communauté de communes du Civraisien en Poitou	7,79%	5,20%	13,74%	22,67%
	Communauté de communes du Haut Poitou	9,80%	1,66%	4,21%	23,39%
	Communauté de communes du Pays Loudunais	3,42%	2,65%	6,21%	23,84%
	Communauté de communes des Vallées du Clain	6,51%	3,77%	10,33%	25,55%
	Communauté de communes Vienne et Gartempe	8,80%	4,14%	1,72%	23,09%
Année 2019	Moyenne départementale des Communautés de Communes (2019)	7,69%	3,42%	6,22%	23,26%
	Moyenne nationale des Communautés de Communes à FPU (2019)	9,13%	3,17%	7,64%	27,27%

Les taux de fiscalité économique (CFE) sont dans la moyenne des autres ECPI du département, contrairement aux taux d'imposition des ménages qui sont inférieurs à la moyenne des autres EPCI et à la moyenne départementale, **voire nettement inférieurs pour le taux de la taxe d'habitation.**

La suppression progressive de la TH empêche en revanche, tout nouveau levier sur cette taxe. A compter de 2022, les collectivités devraient pouvoir fixer leur taux de TH sur les résidences secondaires et logements vacants

II.3 - Le budget principal

II.3.2 – La section de fonctionnement

○ Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte (articles du chapitre de recettes Impôts et taxes (73) diminué de la fiscalité directe (articles 731) et reversées (articles 732) et des versements de fiscalités (732).

AUTRES_IMPOTS	2018	% R Réelle	2019	2020	% R Réelle
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 423 791,00	51 %	2 486 778,00	2 539 079,00	56 %
73112 - Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	737 735,00	15 %	796 523,00	750 422,00	17 %
7362 - Taxes de séjour	1 121 390,35	23 %	1 135 969,83	712 238,66	16 %
73223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	303 815,00	6 %	270 903,00	230 295,00	5 %
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	106 584,00	2 %	142 110,00	178 574,00	4 %
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	92 731,00	2 %	98 412,00	104 285,00	2 %
73211 - Attribution de compensation	1 716,00	0 %	1 716,00	2 540,00	0 %
Autres	11 241,00	0 %	0,00	0,00	0 %
TOTAL	4 799 003,35		4 932 411,83	4 517 433,66	

Un produit de **TEOM en évolution de 2,10 %** entre 2019 et 2020, sans augmentation des taux. **A partir de 2021, ce produit** (avec la revalorisation des bases de 0,2 %) **ne couvrira plus les dépenses liées à la gestion du service déchets**, en raison principalement de l'augmentation de la TGAP (et donc du coût du traitement)

Une **perte de CVAE entre 2019 et 2020 (- 5,8 %)** qui peut témoigner de la diminution du chiffre d'affaire des entreprises sur l'exercice 2019 (avec le décalage du paiement des deux fractions). Il est probable que cette tendance se confirme également sur 2021, avec la crise sanitaire de 2020. La baisse d'activité des entreprises sur 2020 a été évaluée, en moyenne, toute activité confondue à - 4 %. **Le budget 2021 devra ainsi intégrer une variation à la baisse de la CVAE de - 4 %**

Une **perte significative de la taxe de séjour (- 37,3 %, soit en valeur absolue - 423 731 €) sur 2020**, en raison de la fermeture des établissements et entreprises du tourisme. **Pour l'exercice 2021 (1^{er} trimestre), les pertes de recettes portent déjà sur près de 300 000 €.** Selon nos informations, le parc a ouvert son parc immobilier à la location fin février.

Un fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) en nette diminution (perte de 40 600 € par rapport au produit 2019 et de **86 825 € par rapport aux prévisions budgétaires**) liée à l'absence d'unanimité du conseil communautaire sur la proposition de répartition libre du FPIC. Pour rappel, la répartition libre du FPIC portait sur un versement aux communes d'un montant identique à 2019 et d'un montant de 316 825 € à l'EPCI pour financer des services supplémentaires (ex. centre aquatique)

II.3 - Le budget principal

II.3.2 – La section de fonctionnement

○ Les dotations et participations (hors DGF)

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

	2018	2019	2020
7478 - Autres organismes (eco-organismes)	429 206,53	602 298,19	483 347,69
7478.3 – CAF (éducation-jeunesse)	0,00	0,00	173 373,51
7472.11 – Région (transports scolaires)	0,00	0,00	129 000,00
7488 - Autres attributions et participations	496,62	2 234,61	117 625,74
74718 – Autres (Contrat Territoire Lecture)	0,00	20 000,00	50 027,10
74833 - État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale taxe professionnelle	3 755,00	42 640,00	42 790,00
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	34 602,00	35 603,00	37 724,00
7478.8 – CAF (Aire Acc GV)	0,00	0,00	20 506,06
7472.10- Région (Contrat Local de Santé)	0,00	0,00	19 000,00
7478.2- subvention éco-emballages	0,00	0,00	11 217,00
74741 - Communes membres du GFP	76 843,33	6 970,00	3 689,43
7472.1 - 7472.1	0,00	0,00	3 125,00
Autres (Fonds Départemental CIVAUX)	608 557,79	661 014,10	666 691,58
TOTAL	1 153 461,27	1 370 759,90	1 758 117,11

Encaissement sur 2020, de deux exercices de recettes.

Compensation par l'Etat des pertes de recettes fiscales et domaniales 2020 (covid) : 112 000 €

Dont participation Etat achat masques 33 266 €

Globalement des dotations et participations (hors DGF) en hausse qui viennent compenser les pertes de recettes fiscales. Néanmoins, ces hausses restent conjoncturelles et liées aux aides de l'Etat pour compenser les pertes et achat des équipements pour lutter contre la covid 19.

o La Dotation Globale de Fonctionnement DGF)

La DGF est composée d'une part par la **dotation d'intercommunalité (DI)** et d'autre part par la **dotation de compensation (DC)**

Le montant de l'enveloppe de la DI a été gelé entre 2010 et 2018 et a connu pour la première fois une baisse cumulée de 1,8 Mds d'€ entre 2014 et 2017 (contribution pour le redressement des finances publiques). Depuis 2019, son enveloppe est augmentée de 30 millions d'€ chaque année.

Parallèlement, la DI a été réformée par la loi de finances 2019, supprimant les modes de calcul individuels pour chaque catégorie d'EPCI à fiscalité propre.

Rappel : la dotation d'intercommunalité est composée :

- d'une dotation de base (30 %) calculée en fonction de la population DGF
- d'une dotation de péréquation (70 %) calculée en fonction de l'écart relatif de potentiel fiscal, de l'écart relatif de revenu par hab, de la population et du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF)

Instituée par la loi de finances 2004, la DC des EPCI à fiscalité propre a repris l'ancienne compensation de la suppression « part salaires » de la taxe professionnelle (CPS), ainsi qu'une part relative aux baisse de la dotation de compensation taxe professionnelle (DCTP) intervenues entre 1998 et 2001.

Depuis, cette dotation diminue chaque année afin de financer une partie des contraintes pesant sur l'enveloppe de la DGF (hausse population, développement de l'intercommunalité, création de communes nouvelles, mesures en faveur de certaines catégories de communes, ...) et la hausse des dotations de péréquation (DSR, DSU, ...).

Seule la part CPS de la dotation de compensation notifiée à l'EPCI en N-1 est écartée. Le montant restant de la DC, correspond à la part « baisse DCTP », est reporté chaque année (il est figé depuis 2011). Le taux d'écrêtement est décidé chaque année après adoption de la loi de finances, au mois de février.

DGF	2018	2019	2020	Prev 2021 (*)
DOTATION DE COMPENSATION	701 462	685 356	672 826	659 422
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	374 367	407 552	448 066	458 507
TOTAL DGF	1 075 829	1 092 908	1 120 892	1 117 929

(*) estimation simulateur AMF)

DGF/hab en 2020 : 44,65 €
DGF/hab moy nationale : 48,00 €

Les variations portent successivement sur : -1,4 % en 2018
 1,6 % sur 2019
 2,5 % sur 2020
- 0,26 % sur 2021

II.3 - Le budget principal

II.3.2 – La section de fonctionnement

II.3.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement subissent une forte hausse sur 2020 (+ 10 %). Il s'agit principalement des charges exceptionnelles (1^{ère} année de participation DSP).

Les charges à caractère général progressent également de près de 10 % en raison d'une part, des dépenses supplémentaires liées à la lutte contre le covid et d'autre part, à la très sensible augmentation du marché de traitement des déchets (+ 240 000 €).

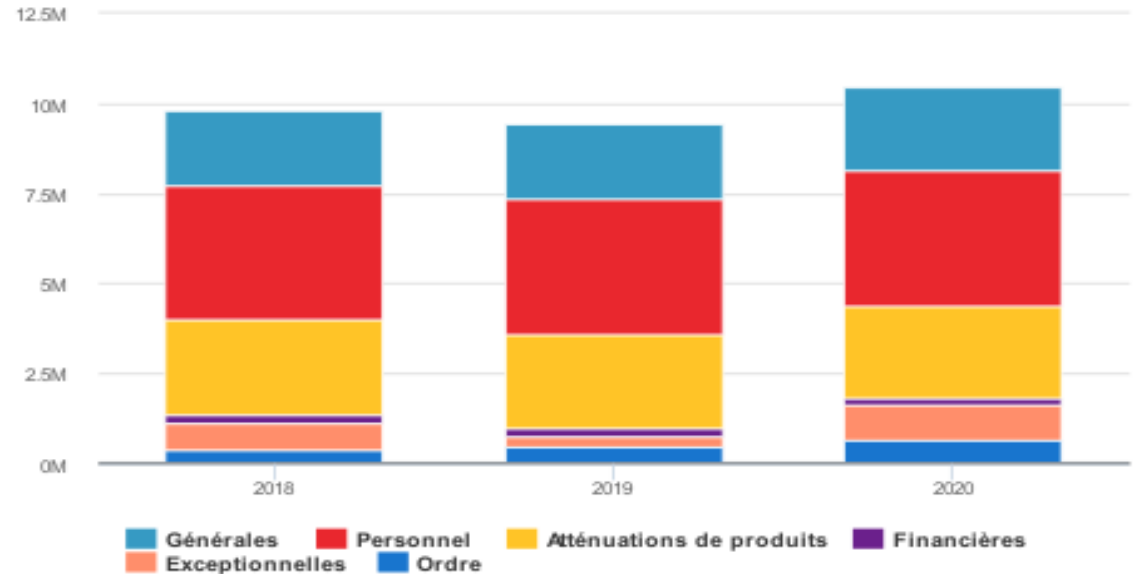
Les charges de personnel restent stables (avec une évolution de 0,11 %).

Les autres charges de gestion courante progressent en raison du versement, sur 2020, d'une subvention d'équilibre au budget annexe développement économique (contrairement à 2019)

Les charges financières restent stables (+0,5 %)

	2018	2019	2020	Evol 2020/2019
Charges à caractère général	2 095 915,87	2 118 293,21	2 340 710,76	10,50 %
Charges de personnel	3 737 175,92	3 758 256,35	3 762 285,41	0,11 %
Atténuations de produits	2 635 617,10	2 611 977,77	2 541 667,69	-2,69 %
Autres charges de gestion courante	627 503,78	628 450,43	763 575,14	21,50 %
Total des dépenses de gestion courante	9 096 212,67	9 116 977,76	9 408 239,00	3,19 %
Charges financières	212 114,90	215 389,60	216 562,95	0,54 %
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	760 830,95	297 231,84	971 085,01	226,71 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 069 158,52	9 629 599,20	10 595 886,96	10,03 %

Répartition des dépenses de fonctionnement



II.3.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

○ Les charges à caractère général et les principales variations sur 2020

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2018	2 095 915,87	0.76 %
2019	2 118 293,21	1.07 %
2020	2 340 710,76	10.5 %

	2018	2019	2020	Evol 2020/2018 (en %)
611 - Contrats de prestations de services OM	912 730,11	1 016 690,88	1 191 051,06	30,49
60632 - Fournitures de petit équipement	99 529,07	86 037,42	193 863,82	94,78
60622 - Carburants	184 638,88	185 505,86	161 520,29	-11,98
61551 - Matériel roulant	48 498,98	39 124,50	56 642,90	16,79
60612 - Énergie - Électricité	57 005,98	68 421,83	45 423,54	-20,32
6156 - Maintenance	30 568,83	31 812,66	38 009,73	24,34
60636 - Vêtements de travail	17 445,32	16 284,91	35 702,28	104,65
60611 - Eau et assainissement	53 695,92	54 896,99	33 557,85	-19,16
6168 – Autres petits équipements	68 557,98	74 641,42	31 210,67	-37,50
TOTAL	2 095 915,87	2 118 293,21	2 340 710,76	

Augmentation de la TGAP répercutée sur les marchés de traitement du service déchets

Achat des équipements et masques lutte contre le covid

La fermeture de la piscine tournesol a engendré la baisse des dépenses d'énergie et principalement d'eau et d'assainissement

Au regard de cette analyse, les marges de manœuvre pour parvenir à réduire les dépenses à caractère général restent limitées pour la construction du budget 2021 :

- S'agissant des charges du service déchets, il s'agit de charges incompressibles qui seront encore amenées à évoluer sur 2021-2022. Le coût du service et les charges de traitement ne pourront être réduites que dans le cadre d'une politique de réduction des déchets (par le biais par exemple de la mise en œuvre d'une tarification incitative à compter de 2023 ou 2024).
- Seules les dépenses de petit équipement sont conjoncturelles et liées à la crise sanitaire et devraient pouvoir baisser sur 2021.



Des économies devront être recherchées sur les dépenses courantes des services, en 2021, pour parvenir à réduire les charges à caractère général. Ces économies resteront somme toute limitées à un seul exercice budgétaire.

II.3.2.2 Les dépenses de gestion courante

o Les charges de personnel : structure et évolution entre 2018 et 2020

		2018	2019	2020	évol 2020/2018 (en %)
REMUNERATIONS ET CHARGES (hors régime indemnitaire)		3 388 880,00 €	3 264 045,75 €	3 331 860,59 €	-1,68%
Régime indemnitaire	<i>IFSE + autres primes</i>	256 470,00 €	267 010,00 €	273 035,06 €	6,46%
	<i>CIA</i>	1 894,00 €	4 399,00 €	8 222,00 €	334,11%
	<i>Prime COVID</i>			14 300,00 €	
Multiservices (remplacement- intérim)		135 224,00 €	144 757,00 €	123 851,06 €	-8,41%
Formations		11 069,00 €	11 261,00 €	3 515,25 €	-68,24%
Frais de mission		4 282,00 €	5 682,00 €	1 136,37 €	-73,46%
CNAS		26 907,00 €	23 613,00 €	24 380,00 €	-9,39%
TOTAL charges salariales (hors formation, mission et CNAS)		3 782 468,00 €	3 680 211,75 €	3 751 268,71 €	-0,82%

Au 1^{er}/02/2021 :

- 109.96 ETP
- 130 agents (94 titulaires et 36 non-titulaires)

Augmentation significative du poste Régime Indemnitaire en raison de la période Covid qui a donné lieu au versement d'une prime pour le personnel en situation de risque sur le terrain (personnel du service déchets et entretien des bâtiments).
Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) correspond à la part variable du RIFSEEP et est attribuée sur des critères de contribution exceptionnelle. Cette part ne représente que 3 % du régime indemnitaire global.

Les formations et missions sont comptabilisés hors chap 012
Ces frais sont en diminution en raison du confinement. Les prévisions 2021 intégreront le même montant de formation que les années précédentes.

Des charges de personnel qui varient légèrement à la baisse et qui intègrent en 2020 :

- le transfert des salariés des piscines vers le délégataire,
- le recrutement d'un chef de projet aménagement et urbanisme,
- le recrutement d'un coordonnateur au service éducation jeunesse
- le transfert du service RPE de la Ville de Loudun (0,5 ETP)

Les charges de personnel : structure et évolution entre 2018 et 2020

Afin d'évaluer de manière exhaustive l'évolution de la masse salariale (hors assurance, médecine du travail et cotisation CNAS), il convient d'ajouter aux dépenses des salaires des titulaires, non-titulaires et personnel extérieur (remplaçants multi-services), **le solde des charges et produits des mises à disposition de personnel**

		2018	2019	2020
Remboursement mise à disposition de personnel	Saint Jean de Sauves	13 451,97 €	7 977,00 €	19 255,64 €
	SIVOS Monts sur Guesnes	3 162,00 €	3 200,00 €	2 578,40 €
	Loudun	14 572,00 €	7 316,00 €	16,78 €
	Moncontour	1 219,78 €	1 219,78 €	1 847,32 €
	TOTAL mise à disposition	32 405,75 €	19 712,78 €	23 698,14 €
TOTAL dépenses de mise à disposition		64 811,50 €	39 425,56 €	47 396,28 €

Avec le solde des charges et produits liés aux mises à disposition, ainsi que les financements externes sur certains postes, la masse salariale représente en 2020 : **3 653 806 € , soit 34,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

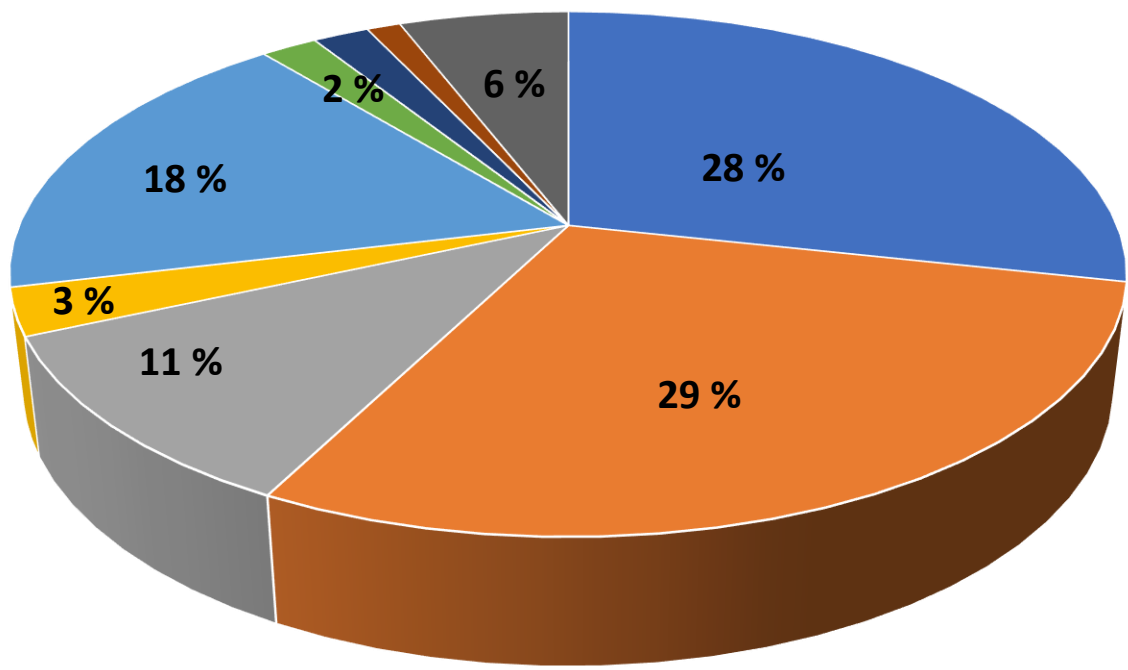
En incluant l'ensemble des charges annexes comptabilisées au chapitre 012 (médecine du travail, assurance, action sociale), **les dépenses portent sur 3 762 285 €, soit 35,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et 36 % des recettes réelles de fonctionnement.**

RECETTES		2018	2019	2020
Mise à disposition de personnel	Loudun (RPE-manager commerce)	16 353,00 €	12 867,00 €	30 527,92 €
	Monts sur Guesnes			
	Moncontour (MFS)			
	ASNL	15 116,00 €	6 703,00 €	0,00 €
	SIVOS Monts sur Guesnes	26 710,00 €	24 855,00 €	29 276,15 €
	TOTAL mise à disposition	58 179,00 €	44 425,00 €	59 804,07 €
Subventions	coordonnateur Contrat Local de Santé (ARS)		15 000,00	19 000,00
	Ingénierie DGA (Région)		6 250,00	6 250,00
Total recettes/remboursement mise à disposition		116 358,00 €	110 100,00 €	144 858,14 €

Le ratio charges de personnel/hab représente **149 €/hab.** La moyenne régionale et nationale des EPCI à fiscalité propre porte respectivement sur 130 €/hab et 120 €/hab en 2019.

Ces données doivent cependant être rapprochées des dépenses/hab en matière de participations et contingents (chap. autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles). Ces dépenses représentent pour la CCPL 69 €/hab en 2020, alors que la moyenne régionale et nationale, en 2019, représente respectivement 104 €/hab et 89 €/hab. En effet, lorsque les services sont concédés ou délégués (ex. OM, gestion équipements sportifs et culturels) les charges se retrouvent au chapitre 65 et 67 (ex. participation DSP) et non au 012.

○ Les charges de personnel : répartition par services publics (2020)



Les services **éducation-jeunesse** (ATSEM, accueils périscolaires, transports, TAP) et **gestion des ordures ménagères** représentent à eux seuls près de **60 % de la masse salariale**.

- Service déchets ménagers
- Education Jeunesse (ATSEM, animation, transports)
- Entretien du patrimoine (bâti, espaces naturels, aire d'accueil GDV)
- Culture/Animation patrimoine/Santé
- Administration générale et services supports
- développement économique (animation)
- RAM LAEP
- Aménagement, urbanisme logement
- tourisme (budget OTPL)



II.3 - Le budget principal

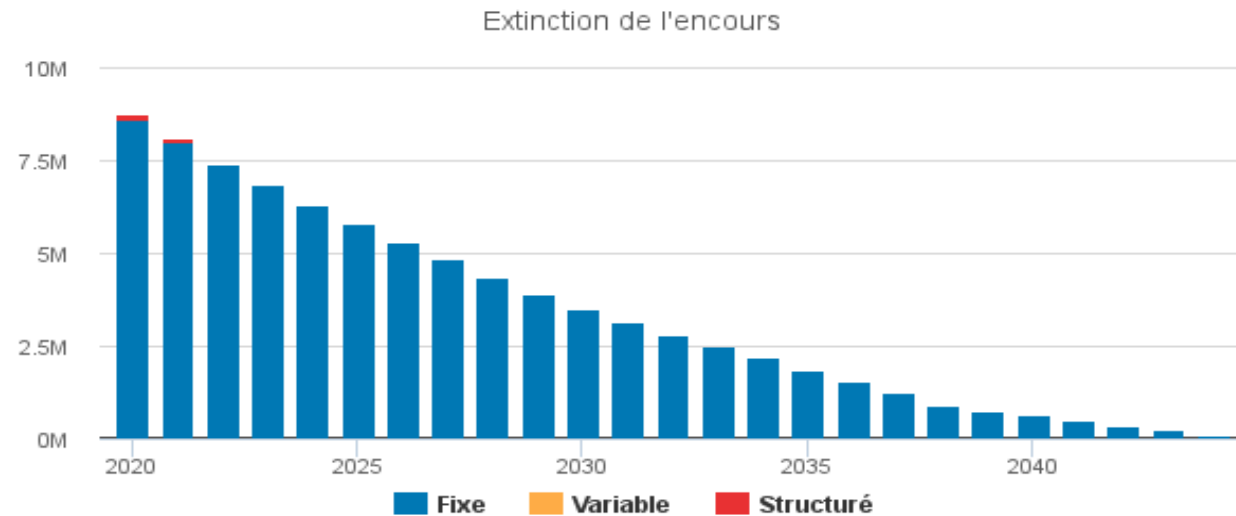
II.3.3 – La dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours	8 088 699,21	Nombre d'emprunts	20
Taux actuariel	2,58%	Taux moyen de l'exercice	2,57%

Charges financières en 2020

Annuité	886 321,64	Amortissement	664 608,13
Intérêts emprunts	221 713,51	ICNE	107 733,53



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2020	8 753 307,33	886 321,64	221 713,51	2,57%	2,69%	664 608,13	886 321,64
2021	8 088 699,21	868 003,06	201 802,97	2,53%	2,69%	666 200,09	868 003,06
2022	7 422 499,13	768 470,66	182 113,80	2,48%	2,17%	586 356,86	768 470,66
2023	6 836 142,23	717 524,46	166 421,08	2,45%	2,60%	551 103,38	717 524,46
2024	6 285 038,83	654 484,17	150 893,45	2,44%	2,16%	503 590,72	654 484,17
2025	5 781 448,17	614 684,23	138 064,14	2,42%	2,51%	476 620,09	614 684,23

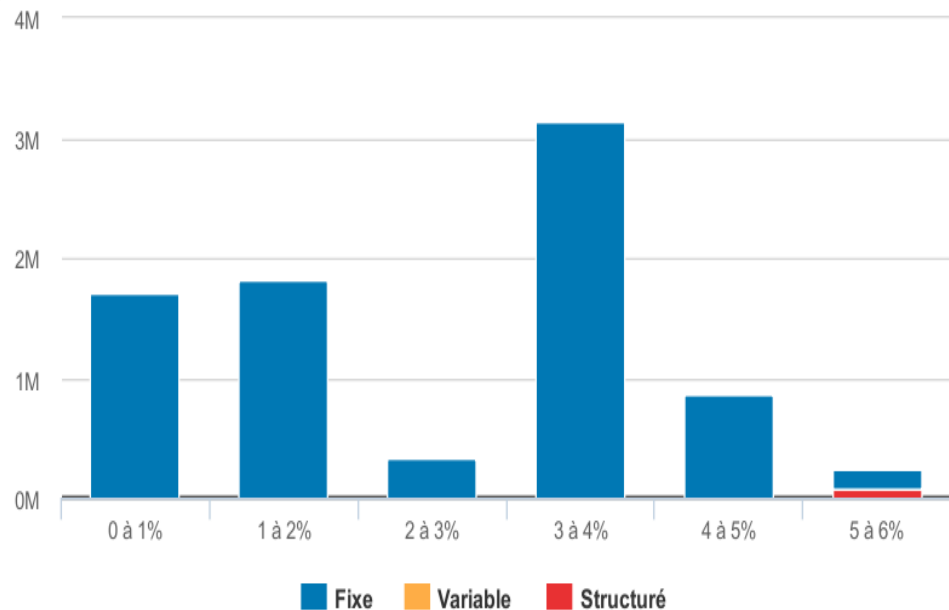
Le stock de la dette (ou encours de la dette) du budget général représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts souscrits. Il porte sur **8 088 700 € au 1/1/2021**.

Le stock de la dette diminue, sans nouvel emprunt contracté, entre 500 000 à 600 000 €, chaque année sur les 4 prochaines années.

L'encours de la dette doit néanmoins être rapproché du niveau de l'épargne brute afin de déterminer la capacité de la collectivité à se désendetter. **Fin 2020, la capacité de désendettement est de 9,34 années.**

Autrement dit, il faudrait consacrer 9 années d'épargne brute pour rembourser l'ensemble du capital restant dû.

Répartition des emprunts par tranche de taux



Plus de 50% de l'encours à rembourser concerne des prêts avec des taux supérieurs à 3 %. Il s'agit d'emprunts à taux fixe dont la renégociation est fortement pénalisée. Une part de ces emprunts concerne la renégociation et le lissage des anciens prêts structurés.

Indicateurs de durée de vie des emprunts

Encours	8 088 699,21	Duration	7 ans, 9 mois
Durée de vie moyenne	8 ans, 7 mois	Durée résiduelle	23 ans, 8 mois
Durée résiduelle Moyenne	16 ans		

Répartition par durée résiduelle

34,5 % des emprunts ont une durée de vie résiduelle entre 20 et 30 ans
 40,5 % entre 10 et 20 ans (pour 3 277 620 € d'encours)
 17,4 % entre 5 et 10 ans (pour 1 405 045 € d'encours)
 6,7 % inférieurs à 5 ans (pour 545 698 € d'encours)

La dette représente **321 €/hab en 2020**, contre 348 €/hab en 2019. Ce ratio est, en 2019, de 214 €/hab pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'endettement consolidé (avec emprunts des budgets annexes développement économique, lotissements, ZA et ZI) **représente 9 644 694 €**, soit une diminution de - 9 % par rapport à 2019 (- 953 697 € en valeur absolue).

Les budgets annexes représentent près de 16 % de l'endettement global, soit 13,2 % pour le budget développement économique (capital restant dû : 1 275 384 €) et 2,9 % pour les autres budgets annexes lotissements et ZA-ZI (280 610 € de capital restant dû)

II.3 - Le budget principal

II.3.4 – L'investissement

RECETTES	2018	2019	2020	% R Réelle
Dotations et subventions	883 203,55	3 675 737,47	3 383 995,87	65 %
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	76 027,85	30 772,15	1 %
Autres recettes réelles d'investissement	15 814,60	1 762,95	0,00	0 %
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	899 018,15	3 753 528,27	3 414 768,02	
Recettes liée à l'emprunt	212 659,34	3 170 570,62	384,58	0 %
<i>Recettes d'investissement, opérations d'ordre</i>	<i>378 620,60</i>	<i>4 420 972,51</i>	<i>726 512,50</i>	<i>14 %</i>
Excédent d'investissement reporté	137 695,61	0,00	0,00	0 %
Excédent capitalisé 1068	242 980,64	1 759 360,68	1 097 765,36	21 %
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 870 974,34	13 104 432,08	5 239 430,46	

Les dotations et subventions (avec le FCTVA) ont représentés 65 % des recettes d'investissement en 2020.

Les amortissements pour 14 %, l'excédent capitalisé (1068) 21 %.

Il n'a pas été contracté d'emprunt sur 2021.

DEPENSES	2018	2019	2020	% R Réelle
Dépenses d'équipement brut	2 651 329,04	7 238 451,85	4 598 559,21	71 %
Dépenses financières d'investissement	914 570,63	170 661,35	0,00	0 %
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	3 565 899,67	7 409 113,20	4 598 559,21	
Remboursement de capital	552 630,95	586 035,45	664 608,15	10 %
<i>Dépenses d'investissement, opérations d'ordre</i>	<i>6 720,00</i>	<i>3 970 074,36</i>	<i>135 215,76</i>	<i>2 %</i>
Déficit d'investissement reporté	0,00	2 254 276,28	1 115 067,21	17 %
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 125 250,62	14 219 499,29	6 513 450,33	

2019 étant l'année de construction du centre aquatique, l'exercice enregistre une forte hausse des dépenses d'investissement. Le niveau d'investissement reste toutefois élevé en 2020, avec la réhabilitation des deux déchèteries et le règlement du solde des travaux du centre aquatique.

Les charges de remboursement du capital de la dette représentent 10 % des dépenses d'investissement en 2020.

II.3.4 – L'investissement

Financement des dépenses d'équipement

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	10 913 375,19	11 336 065,19	11 387 382,19
Dépenses de fonctionnement courant	9 096 212,67	9 116 977,76	9 408 239,00
Epargne de gestion	1 817 162,52	2 219 087,43	1 979 143,19
Résultats financiers	-196 028,36	-199 296,97	-200 513,00
Résultats exceptionnels	-753 107,77	-297 095,93	-913 241,99
Epargne brute	868 026,39	1 722 694,53	865 388,20
Remboursement courant du capital de la dette	552 630,95	586 035,45	664 608,15
Créances sur des collectivités	8 814,60	1 762,95	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	324 210,04	1 138 422,03	200 780,05
Dépenses réelles d'investissement	3 565 899,67	7 409 113,20	4 598 559,21
Recettes réelles d'investissement	891 862,89	3 752 335,94	3 415 152,60
Besoin de financement	2 674 036,78	3 656 777,26	1 183 406,61
Emprunts nouveaux	211 000,00	3 170 000,00	0,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-2 138 826,74	651 644,77	-982 626,56
Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00	0,00	0,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-2 137 326,74	651 644,77	-982 626,56
Résultat reporté de l'exercice N-1	2 741 015,71	603 688,97	1 252 206,89
Résultat de l'exercice N au 31/12	603 688,97	1 255 333,74	269 580,33

Avec une forte baisse de l'épargne nette en 2020, des dépenses d'investissement supérieures aux ressources (il n'a pas été contracté d'emprunt), le fonds de roulement 2020 connaît une variation à la baisse de près de 982 000 €.

A l'inverse, en 2019, ce fonds de roulement à varié à la hausse, en raison de ressources supérieures aux dépenses réalisées (pour mémoire emprunt de 3 170 000 € pour le financement des investissements 2019 dont le centre aquatique).

Les investissements à réaliser sur les exercices futurs devront être couverts en intégralité par des ressources, pour ne pas faire varier davantage à la baisse le fonds de roulement. Il atteint, à la fin 2020 un seuil inférieur à 30 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Pour rappel, ces ressources d'investissement sont constituées :

- Des dotations et subventions,
- Du FCTVA
- De l'épargne nette de la section de fonctionnement,
- Des emprunts

III– LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

Afin de déterminer, la capacité de la collectivité à financer ses services et son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), des prospectives ont été réalisées sur la base de 2 scenarii :

- **1 scénario au fil de l'eau (avec les recettes et les dépenses actuelles en évolution au fil de l'eau)**
- **1 scénario visant un retour progressif de l'épargne et permettant de soutenir l'investissement**

Le scénario au fil de l'eau intégrant les hypothèses suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Pas d'augmentation de la fiscalité directe locale, ni TEOM. Seule la revalorisation des bases permet d'augmenter les recettes ; La prospective intègre une évolution des bases de 0,2 % en 2021, ensuite 1 % chaque année.
- Des dotations en légère diminution du fait de la diminution progressive de la DGF, du soutien des éco-organismes (service OM) ;
- La Taxe de séjour amputée d'un trimestre sur 2021, avec un retour à la normale à partir de 2022 ;
- Une baisse de 4 % de la CVAE correspondant à la moyenne de la perte d'activité des entreprises sur 2020 ;

En dépenses de fonctionnement :

- Des charges de personnel avec une diminution de -1,2 % en 2021, puis progression de 2 % chaque année ;
- Des charges à caractère général en progression de 0,5 % en 2021, puis 1,5 % sur les autres exercices ;
- Des charges exceptionnelles stables (DSP centre aquatique) à partir de 2022

ne permet pas de dégager l'excédent de fonctionnement nécessaire à l'équilibre pluriannuel et au financement d'une partie des investissements. **Ce scénario ne peut donc être envisagé pour la construction du budget 2021**

III– LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

III.1 - Vers un retour progressif de l'épargne et le soutien de l'investissement

○ Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel 2021-2024 (1/2)

	2021	2022	2023	2024	Total
Administration et divers	109 000	101 000	64 000	87 324	361 324
Centre Aquatique	11 003 540	798 973			798 973
		723 000			723 000
Elaboration du SCOT-PLUI	20 000	75 000	100 000	25 000	220 000
			25 000		25 000
Environnement et patrimoine	21 500	2 500	2 500	5 000	31 500
Equipements RPE-LAEP	4 000	4 500	5 000	5 000	18 500
Equipements Tarification Incitative	105 000	103 000	48 000	39 000	295 000
		35 000	22 000		57 000
Equipements service Déchets	344 955	346 000	90 440	261 585	1 042 980

o Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel 2021-2024 (2/2)

	2021	2022	2023	2024	Total
Equipements éducation jeunesse	2 500	3 500	3 500	3 000	12 500
Maisons de Santé (Monc, M s/G, 3 M)	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000
Maison santé Loudun	531 273 233 600	531 273 233 600	265 638 116 800	1 982 300	1 328 184 584 000
Musée maison de l'Acadie	131 025 3 000				3 000
Revitalisation CV Loudun	20 000	20 000	50 000 30 400	1 400 000 1 010 000 434 000	1 100 000 464 400
Réhab-extension déchetteries	2 436 000 314 355 290 287				314 355 290 287
Schéma Départemental Aménagt Numérique	542 537	1 311 746 235 168			777 705
Investissement	3 087 181	1 436 942	644 079	1 450 910	
Subvention	1 466 887				
Emprunts	1 407 541	268 600	194 200	434 000	

III– LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

III.1 - Vers un retour progressif de l'épargne et le soutien de l'investissement

Les perspectives réalisées pour un retour progressif de l'épargne et la soutenabilité du PPI ci-avant présenté intègrent les hypothèses suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Augmentation des taux des taxes de 5 % (hormis la TH qui est gelée) sur 2021 et 2022 ;
- Revalorisation de la TEOM pour équilibrer le budget du service puis révision annuelle tenant compte du coût du service ;
- Des dotations en légère diminution du fait de la diminution progressive de la DGF, du soutien des éco-organismes (service OM) ;
- La Taxe de séjour amputée de près d'un trimestre sur 2021, avec un retour à la normale à partir de 2022 ;
- Une baisse de 4 % de la CVAE correspondant à la moyenne de la perte d'activité des entreprises sur 2020 ;

En recettes d'investissement :

- Vente de patrimoine pour 150 000 € de recettes en 2021 et 50 000 € de recettes en 2022

En dépenses de fonctionnement :

- Des charges de personnel avec une diminution de -1,2 % en 2021, puis **progression de 1,5 % chaque année** (ce qui induit de réduire les effectifs) ;
- **Réduction des charges à caractère général de 5 % en 2021, puis variation de 0,5 % sur les autres exercices** (ce qui induit de réduire le niveau de service pour parvenir aux économies escomptées) ;
- Une participation pour compensation des sujétions de service public (DSP Centre aquatique) stable à partir de 2022

○ Projection des soldes intermédiaires de gestion 2021-2023

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courant	11 387 382,19	11 320 219,29	12 077 027,21	12 352 567,92
Dépenses de fonctionnement courant	9 408 239,00	9 421 471,00	9 603 365,29	9 728 056,30
Épargne de gestion	1 979 143,19	1 898 748,29	2 473 661,92	2 624 511,62
Résultats financiers	-200 513,00	-185 752,97	-187 176,92	-170 218,58
Résultats exceptionnels	-913 241,99	-815 000,00	-818 000,00	-818 000,00
Épargne brute	865 388,20	897 995,32	1 468 485,00	1 636 293,04
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	664 608,15	868 003,00	852 845,14	803 163,75
Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne Disponible (Autofinancement net)	200 780,05	29 992,32	615 639,86	833 129,29
Dépenses réelles d'investissement	4 598 559,21	2 832 094,00	1 434 742,00	646 579,00
Recettes réelles d'investissement	3 415 152,60	1 902 754,58	514 311,69	299 198,40
Besoin de financement	1 183 406,61	929 339,42	920 430,31	347 380,60
Emprunts nouveaux	0,00	1 407 541,07	0,00	0,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-982 626,56	508 193,97	-304 790,45	485 748,69
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 252 206,89	302 706,00	810 899,97	506 109,52
Résultat de l'exercice N au 31/12	269 580,33	810 899,97	506 109,52	991 858,21
Dette au 31 12	8 088 699,17	8 628 237,24	7 775 392,10	6 972 228,35
Capacité de désendettement	9,35	9,61	5,29	4,26
Endettement Net Bancaire	-664 608,15	539 538,07	-852 845,14	-803 163,75
Endettement Net (bancaires et autres organismes)	-664 223,57	539 538,07	-852 845,14	-803 163,75
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnement	9,16	27,97	17,15	33,27
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles totales	6,12	20,65	14,11	29,31

Des résultats encore fragiles en 2021, mais une épargne qui progressivement s'améliore à compter de 2022 et qui permet d'autofinancer une partie des investissements et limiter le recours à l'emprunt

Emprunt de 1 407 500 €, au regard du prévisionnel 2021 dans le PPI

Un ratio d'endettement qui s'améliore grâce à la progression de l'épargne



III.2 – Les orientations sur les grands postes de dépenses

○ Evolution prévisionnelle des charges de personnel entre 2021 et 2023

	Réel 2020			Prévisionnel 2021			Evol (en %)	Prévisionnel 2022			Evol (en %)	Prévisionnel 2023			Evol (en %)
	CCPL	OTPL	TOTAL	CCPL	OTPL	TOTAL		CCPL	OTPL	TOTAL		CCPL	OTPL	TOTAL	
Réunérations et charges (hors RI)	3 331 861 €	217 326 €	3 549 187 €	3 297 286 €	199 191 €	3 496 477 €	-1,49	3 322 586 €	228 000 €	3 550 586 €	1,55	3 352 586 €	238 000 €	3 590 586 €	1,13
Régime indemnitaire (RI)	295 557 €	14 641 €	310 198 €	292 600 €	17 014 €	309 614 €	-0,19	302 305 €	18 775 €	321 080 €	3,70	316 221 €	20 602 €	336 823 €	4,90
remplacements (multi-services)	123 851 €	0 €	123 851 €	130 000 €	0 €	130 000 €	4,96	130 000 €	0 €	130 000 €	0,00	130 000 €	0 €	130 000 €	0,00
TOTAL	3 751 269 €	231 967 €	3 983 236 €	3 719 886 €	216 205 €	3 936 091 €	-1,18	3 754 891 €	246 775 €	4 001 666 €	1,67	3 798 806 €	258 602 €	4 057 409 €	1,39



Réduction des charges de personnel de près de 1,2 % en 2021, puis évolution maîtrisée à près de 1,5 %/an jusqu'en 2023. Pour rappel l'évolution « naturelle » ou mécanique de la masse salariale liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) porte sur un moyenne de 2,5 %/an.

Cette maîtrise de la masse salariale nécessite ainsi une « réduction » des dépenses de personnel qui ne peut avoir lieu qu'au travers de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (ex. non remplacement de départ à la retraite, suppressions de postes pour permettre la création de postes sur d'autres politiques).

S'agissant de la **masse salariale prévisionnelle 2021**, elle a été établie comme suit :

- recrutement du chef de projet développement économique reporté au 1^{er} janvier 2022 ;
- départ à la retraite au service entretien du patrimoine non remplacé et réorganisation interne au service ;
- recrutement d'une chef de projet revitalisation centre-ville de Loudun à compter du 1^{er} juillet (financement Etat à 75 %, plafond 55 000 €) ;
- 2 remplacements en CDD sur 3 mois pour les services support (administration générale et comptabilité) ;
- maintien, au niveau 2020, de la part variable du régime indemnitaire (représentant un peu moins de 3 % de l'enveloppe globale, soit une enveloppe de 9 000 € avec les agents de l'OTPL)

○ Evolution prévisionnelle du budget du service déchets ménagers 2021-2023

	2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Charges à caractère général	1 595 736 €	1 782 270 €	1 836 033 €	1 944 183 €
Carburants	146 124 €	155 250 €	163 012,00 €	171 163 €
Contrat de prestations	1 186 000 €	1 340 000 €	1 400 000,00 €	1 500 000 €
Locations mobilières	52 112 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Entretien matériel roulant	42 199 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Remboursement frais aux communes	22 415 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Charges de personnel	1 151 331 €	1 180 860 €	1 198 573 €	1 216 551 €
dont Rémunération personnel	1 077 215 €	1 070 000 €	1 086 050 €	1 102 341 €
dont Multiservices	74 096 €	80 000 €	76 000 €	72 000 €
Autres charges	353 007 €	361 050 €	361 050 €	361 050 €
Intérêts des emprunts	21 152 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Dotations aux amortissements	322 964 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Total des charges	3 100 074 €	3 324 180 €	3 395 655 €	3 521 784 €
Produits de services	258 840 €	247 100 €	247 100 €	247 100 €
Redevance Spéciale	127 203 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
Vente de matériaux	114 555 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Redevance Déchèterie	14 624 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
T.E.O.M.	2 539 079 €	2 544 157 €	2 569 598 €	2 595 294 €
Soutiens et subventions	453 354 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Autres produits (remboursements maladie)	24 393 €	-	-	-
Total des recettes	3 275 666 €	3 091 257 €	3 116 698 €	3 142 394 €
Produit nécessaire pour équilibrer :		232 923 €	278 957 €	379 390 €

La gestion des déchets représente près de 30 % des charges globales de fonctionnement et mérite une attention particulière, notamment au regard de l'évolution régulière des charges depuis 2020 (augmentation de la TGAP jusqu'en 2025, des coûts de traitement, diminution des recettes des ventes des matériaux et des soutiens des éco-organismes, ...). **L'évolution de la TEOM devra donc suivre l'évolution prévisionnelle des charges.**

Seules une forte réduction de la production de déchets et une maîtrise des coûts de collecte permettront de juguler la hausse des charges du service. Des outils existent et l'ADEME soutient actuellement la collectivité pour élaborer son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés et pour étudier la mise en oeuvre de la Tarification Incitative à compter du 1^{er} janvier 2024 (cf. PPI)

L'évolution du produit de la TEOM a été évaluée avec 0,2 % de revalorisation des bases en 2021, ensuite 1 % chaque année

Loudun	Taux (réf. 2020) - 14,7 %	15,9%	16,2%	16,8%
	Montant	1 073 803 €	1 102 799 €	1 143 643 €
Hors Loudun	Taux (réf. 2020) - 12,5 %	13,7%	13,9%	14,6%
	Montant	1 702 198 €	1 740 836 €	1 828 504 €
Prév. Total T.E.O.M.	Montant	2 776 001 €	2 843 635 €	2 972 147 €

o La participation à l'équilibre des principaux budgets annexes (développement économique et Office du Tourisme)

Le budget annexe développement économique

Il est principalement consacré à la construction, aménagement, gestion de l'immobilier d'entreprises. Il est soumis à TVA et s'équilibre par les recettes de gestion locative.

Au regard du programme pluriannuel d'investissement intégrant :

- Des travaux de voirie et réseaux dans les ZA-ZI pour l'installation des entreprises estimés annuellement à près de 110 000 € HT ;
- La réalisation des travaux de rénovation de la Maison de Pays estimés pour 2021 à 385 000 € HT,
- La rénovation de l'immobilier d'entreprises sur 2022-2023 suite à l'étude à réaliser sur 2021 (coût estimé de l'étude 30 000 € HT) ;

La subvention d'équilibre prévisionnelle devrait porter sur :

250 000 € en 2021

300 000 € en 2022

400 000 € en 2023

Pour permettre d'autofinancer une partie des investissements, et compenser les pertes de recettes de gestion locative sur la durée des travaux.

Le budget annexe Office de Tourisme

Les prévisions budgétaires devraient intégrer une subvention prévisionnelle de 280 000 €/an jusqu'en 2023, dans l'hypothèse d'un investissement limité au volume actuel, soit entre 20 000 et 25 000 €/an

o Les dépenses de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le conseil de communauté a délibéré le 30-9-2020 pour instaurer la taxe sur la GEMAPI, dans l'objectif de couvrir l'ensemble de ses dépenses liées à la politique de protection des milieux aquatiques à la taxe, sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, cette taxe s'applique sur les bases du foncier bâti, non bâti et CFE. Il s'agit d'une taxe « additionnelle » calculé par les services fiscaux en fonction du montant des charges à couvrir voté par l'assemblée chaque année avant le 15 avril.

En 2021, le syndicat du bassin du Thouet, devant regrouper les syndicats et communes du sous-bassin de la Dive (SIVU Valle de la Dive, SIA de la Dive du Nord, Communes de l'ex SIVOM de Trois-Moutiers), est encore en cours de constitution. Les charges actuelles constituées par les cotisations aux divers syndicats ainsi que des travaux en régie réalisés dans les communes de l'ex SIVOM restent ainsi constantes.

Par ailleurs, ce sont les communes qui financent ces dépenses au travers du transfert de charges réalisé au 1^{er} janvier 2018 avec la prise de compétences (révision des attributions de compensation des communes adhérentes aux syndicats de gestion des milieux aquatiques).

Aussi, le budget 2021 ne prévoit pas de dépenses nouvelles GEMAPI, ni de recettes nouvelles. Il devrait donc être proposé au conseil communautaire de voter un produit nécessaire à l'équilibre du service à zéro, de sorte à ne pas percevoir la taxe Gemapi sur 2021.

En revanche, à compter de 2022 et, pour couvrir les charges du nouveau syndicat du Thouet, le montant soumis à la taxe GEMAPI portera sur l'ensemble des dépenses (actuelles et nouvelles). **Il donnera lieu à la restitution des attributions de compensation aux communes.**

Pour résumer, la construction du budget 2021 devrait reposer sur :

- La réduction des dépenses de gestion courante, notamment les moyens généraux et charges de personnel ;
- Une hausse des ressources fiscales dont les taux sont particulièrement bas par rapport aux autres structures intercommunales mais également au regard des efforts d'investissement réalisés sur les 3 dernières années ainsi que sur 2021 ;
Pour rappel, la construction du centre aquatique, l'extension des déchèteries, l'extension de la maison de Santé de Loudun ont jusqu'ici été réalisés sans augmentation de la fiscalité sur les ménages et les entreprises ;
- La vente d'une partie du patrimoine non valorisable dans le cadre des compétences de la communauté de communes (terres agricoles, bois, ...)
- Le maintien d'un niveau d'investissement nécessaire à la relance de l'économie sur le territoire ;
- La volonté de poursuivre la création de richesses sur le territoire, notamment en soutenant le développement et l'accueil des entreprises (par le cadre de vie, le niveau de services, l'offre foncière et immobilière) et en favorisant l'installation de nouveaux ménages ;

Enfin, dans le cadre de la construction du projet de territoire avec les communes, il sera nécessaire, pour la soutenabilité des investissements futurs structurants pour le territoire, de redéployer les moyens et ressources actuelles en fonction des priorités politiques qui seront retenues.

L'allocation de ressources au profit de nouvelles politiques ne pourra se faire qu'avec une réallocation des moyens et des ressources existants. De même, cette feuille de route devra construire les bases d'un pacte financier et fiscal avec les communes afin de définir et donner une visibilité pluriannuelle sur les relations financières avec les communes

Le débat est ouvert